



N° 85-211-XIF au catalogue

Services correctionnels pour adultes au Canada

2003-2004



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, numéro de télécopieur (1-613-951-6615), numéro sans frais (1-800-387-2231), Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9023).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-211-XIF au catalogue est publié annuellement sous format électronique au prix de 30 \$CAN. Pour s'abonner, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de services sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels pour adultes au Canada

2003-2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. L'utilisation de ce produit est limitée au détenteur de licence et à ses employés. Le produit ne peut être reproduit et transmis à des personnes ou organisations à l'extérieur de l'organisme du détenteur de licence.

Des droits raisonnables d'utilisation du contenu de ce produit sont accordés seulement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans ces documents. Cette documentation doit servir à des fins non commerciales seulement. Si c'est le cas, la source des données doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, les utilisateurs doivent d'abord demander la permission écrite aux Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Décembre 2005

N° 85-211-XIF au catalogue
ISSN 1480-851X

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-211-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^P provisoire
- ^r rectifié
- x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Le signe suivant est aussi utilisé dans la présente publication :

- ^e estimé

Préface

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale, les provinces et les territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Table des matières

	Page
Introduction	7
Profil national	
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, selon le type de peine, 1999-2000 à 2003-2004	12
Tableau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2003-2004	13
Tableau sommaire 3. Nombre de libérations communautaires provinciales, territoriales et fédérales, 2003-2004.	14
Tableau sommaire 4. Compte moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2003-2004	15
Tableau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2003-2004	16
Tableau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1999-2000 à 2003-2004	16
Tableau sommaire 7. Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1999-2000 à 2003-2004	17
Tableaux provinciaux et territoriaux	
Tableau 1. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 2001-2002 à 2003-2004	18
Tableau 2. Personnel, selon certaines catégories, 2003-2004	19
Tableau 3. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial et territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale, 2001-2002 à 2003-2004	20
Tableau 4. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 2001-2002 à 2003-2004	21
Tableau 5. Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu, 2001-2002 à 2003-2004	22
Tableau 6. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenu, 2001-2002 à 2003-2004	23
Tableau 7. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 2001-2002 à 2003-2004.....	24
Tableau 8. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 2001-2002 à 2003-2004.....	26
Tableau 9. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial ou territorial, selon le statut à l'admission, 2003-2004	28
Tableau 10. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu, 2001-2002 à 2003-2004	29
Tableau 11. Libérations de personnes condamnées ou prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour, 2003-2004.....	30
Tableau 12. Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux et territoriaux, 2001-2002 à 2003-2004	31
Tableau 13. Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 2001-2002 à 2003-2004	32
Tableau 14. Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 2001-2002 à 2003-2004.....	33
Tableau 15. Durée de l'ordonnance de probation, 2001-2002 à 2003-2004	34
Tableau 16. Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 2001-2002 à 2003-2004	36
Tableau 17. Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 2001-2002 à 2003-2004.....	37
Tableau 18. Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 2001-2002 à 2003-2004	38
Tableau 19. Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 2001-2002 à 2003-2004	39
Tableau 20. Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 2001-2002 à 2003-2004....	40

Table des matières – fin

Page

Tableaux fédéraux

Tableau 21. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2003-2004	41
Tableau 22. Total des dépenses fédérales, 2001-2002 à 2003-2004	41
Tableau 23. Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 2001-2002 à 2003-2004	42
Tableau 24. Données sur la dotation en personnel du Service correctionnel Canada, par secteurs de services principaux, 2003-2004	42
Tableau 25. Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 2001-2002 à 2003-2004	42
Tableau 26. Équivalents temps plein utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2003-2004	43
Tableau 27. Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 2001-2002 à 2003-2004	43
Tableau 28. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004	44
Tableau 29. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 2001-2002 à 2003-2004	44
Tableau 30. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004	45
Tableau 31. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 2001-2002 à 2003-2004	46
Tableau 32. Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004	47
Tableau 33. Décès de détenus fédéraux, selon la raison du décès, 2001-2002 à 2003-2004	48
Tableau 34. Évadés des établissements fédéraux, selon le genre d'évasion, 2001-2002 à 2003-2004	48
Tableau 35. Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004	49
Tableau 36. Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 2001-2002 à 2003-2004	49
Tableau 37. Compte moyen mensuel – Population fédérale et provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004	50
Tableau 38. Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2001-2002 à 2003-2004	51
Tableau 39. Résultat fédéral des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 2001-2002 à 2003-2004	52
Tableau 40. Résultat provincial et territorial des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 2001-2002 à 2003-2004	53
Tableau 41. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office, 2001-2002 à 2003-2004	53
Tableau 42. Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 2001-2002 à 2003-2004	53

Annexes

Annexe A. Estimations de la population selon le sexe, au 1er juillet, 2001 à 2003	54
Annexe B. Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1er juillet 2003	55
Annexe C. Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2003-2004	56
Annexe D. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2003-2004	57

Méthodologie

Glossaire

.....	58
.....	59

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral, provincial et territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les données présentées dans les tableaux qui suivent ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral¹. Les données dans ce rapport examine le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Il importe de signaler que ces données ne visent que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants*² (dans des cas exceptionnels, une personne âgée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents.

Mandats des services correctionnels

Les services correctionnels au Canada chapeautent les six grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) les condamnations avec sursis; (4) la probation; (5) la libération sous condition; (6) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (par exemple : lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en liberté provisoire par voie judiciaire relativement à un autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

1. Pour l'analyse de ces données, s'il vous plaît vous référez au Juristat «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004» (no. 85-002-XIF au catalogue, vol. 25, no. 8).
2. À partir du mois d'avril 2003, la Loi sur les jeunes contrevenants a été remplacé par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

(2) Peines de détention

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le Code criminel prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge considérera les recommandations du Procureur de la couronne et de l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un rapport présentiel (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le *Code criminel* stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux peuvent déposer dans un délais de 15 jours, un avis d'appel avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) Condamnation avec sursis

Introduit en septembre 1996 comme une nouvelle décision avec la proclamation de la loi C-41, la condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis ou condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

(4) Probation

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, par exemple une peine de détention ou une peine faisant partie d'une absolution sous condition.

D'habitude, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normalement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

(5) Libération sous condition

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/territoriaux. La libération sous condition est exercée par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

- La **permission de sortir** autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir avec surveillance ou sans surveillance de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.
- La **semi-liberté** est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- La **libération conditionnelle totale** est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- La **libération d'office** permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(6) Commissions de libération conditionnelle

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la «liberté d'office», de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

Mesures de l'activité des services correctionnels : admissions et comptes moyens

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : i) le nombre annuel d'«admissions» à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également «inscription» dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le «compte moyen» des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont recueillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- la durée totale de la peine;
- l'âge du contrevenant;
- le sexe du contrevenant;
- l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le «dénombrement des détenus» est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombremens constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1997-1998 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1997-1998, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

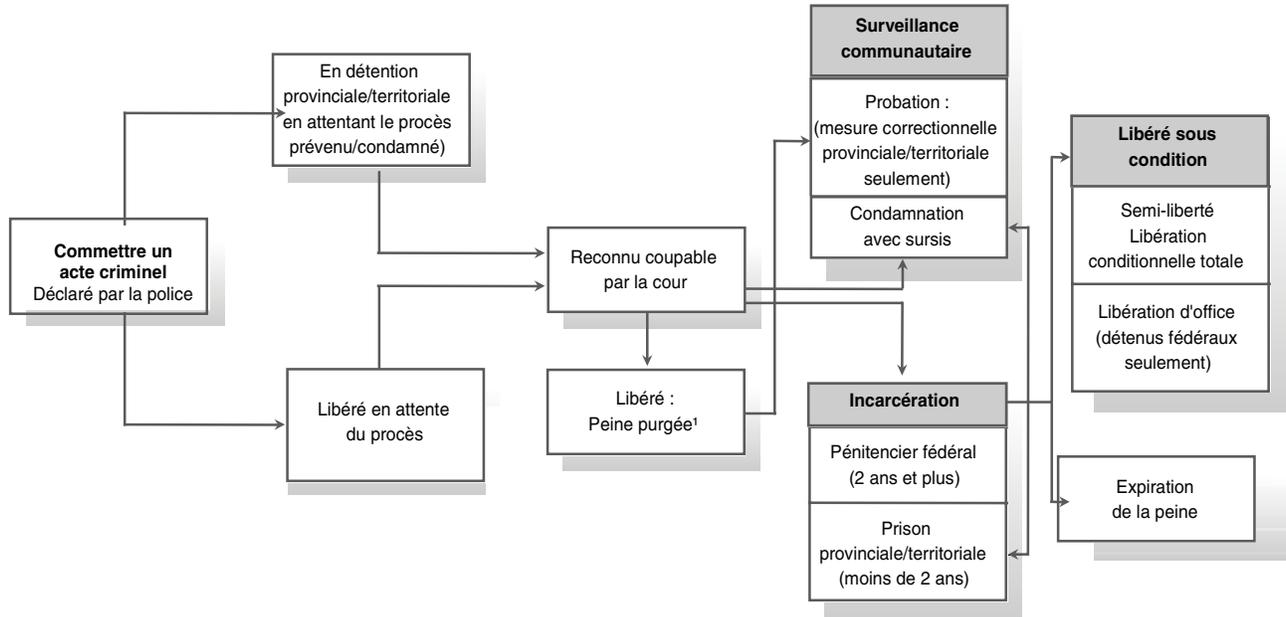
De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des «caractéristiques des détenus» sur leurs populations quotidiennes moyennes en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les statistiques tirées des aperçus d'un jour sont plus susceptibles d'inclure les gens purgeant des peines plus longues et, par conséquent, les comptes moyens tiennent plutôt compte des détenus de longue date (c'est-à-dire des hommes qui ont commis des infractions plus graves et qui ont des antécédents criminels plus nombreux, etc.).

Un aperçu des évènements du système correctionnel pour adultes

La figure 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Figure 1

Un aperçu des évènements du système correctionnel pour adultes



1. Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Profil national

Tableau sommaire 1

Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total d'admissions aux services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux, selon le type de peine, 1999-2000 à 2003-2004

		Compte moyen ¹			Admissions		
		Provincial et territorial ²	Fédéral	Total	Provincial et territorial ^{3,4}	Fédéral ⁵	Total
Détenue	1999-2000	18 633 ^r	12 974	31 607 ^r	219 840	7 906	227 746
	2000-2001	18 813	12 664	31 477	227 279	7 722	235 001
	2001-2002	19 266 ^r	12 750	32 016 ^r	234 871 ^r	7 448 ^r	242 319 ^r
	2002-2003	19 685 ^r	12 838	32 523 ^r	244 169 ^r	7 737 ^r	251 906 ^r
	2003-2004	19 366	12 641	32 007	242 915	7 577	250 492
Communauté ^{6,7}	1999-2000	113 745	8 100	121 845	91 936	8 067	100 003
	2000-2001	111 885	8 036	119 921	101 768	7 892	109 660
	2001-2002	117 541 ^r	7 626	125 167	105 454 ^r	7 644 ^r	113 098 ^r
	2002-2003	119 268 ^r	7 222	126 490	104 639 ^r	7 703 ^r	112 342 ^r
	2003-2004	115 510	7 089	122 599	100 343	7 875	108 218
Total	1999-2000	132 378	21 074	153 452	311 776	15 973	327 749
	2000-2001	130 698	20 700	151 398	329 047	15 614	344 661
	2001-2002	136 808^r	20 376	157 183	340 325^r	15 092^r	355 417^r
	2002-2003	138 953^r	20 060	159 013	348 808^r	15 440^r	364 248^r
	2003-2004	134 876	19 730	154 606	343 258	15 452	358 710

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Compte moyen - Désigne le compte moyen réel, en conséquence exclut les détenus temporairement absents au moment du compte.
2. Sont exclus du compte moyen provincial et territorial total à la communauté, les données à la probation du Nouveau-Brunswick en 2000-2001, des Territoires du Nord-Ouest de 1997-1998 à 2003-2004 et du Nunavut en 1999-2000 à 2003-2004; ainsi que les données de peines d'emprisonnement avec sursis de l'Île-du-Prince-Édouard en 1998-1999 et 1999-2000, de la Nouvelle-Écosse, toutes les années antérieures à 2001-2002, du Nouveau-Brunswick, toutes les années à partir de 1998-1999 à 2000-2001, des Territoires du Nord-Ouest de 1997-1998 à 2003-2004 et du Nunavut en 1999-2000, 2000-2001 et 2003-2004.
3. Les admissions provinciales et territoriales à la détention comprennent le nombre total d'admissions ainsi que les contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial ou territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.
4. Sont exclues du total des admissions provinciales et territoriales à la détention, les données du Nunavut en 1999-2000. Sont exclues du total des admissions provinciales à la communauté, les données à la probation du Manitoba en 1999-2000, des Territoires du Nord-Ouest de 1998-1999 à 2003-2004 et du Nunavut en 1999-2000 et 2000-2001 ainsi que les données de peines d'emprisonnement avec sursis des Territoires du Nord-Ouest de 1998-1999 à 2003-2004 et du Nunavut en 1999-2000 et 2000-2001.
5. Les admissions aux établissements fédéraux incluent le mandat de dépôt, la révocation de la libération conditionnelle, la fin de la mise en liberté, l'interruption, les transferts de pays étrangers et d'autres types d'admission.
6. Les données provinciales et territoriales sur les services communautaires incluent la probation, les peines d'emprisonnement avec sursis et la libération sous condition pour les secteurs de compétence qui utilisent leur propre commission des libérations conditionnelles. Le compte moyen de la communauté fédérale comprend les délinquants fédéraux en semi-liberté, en libération sous condition totale et en libération d'office, de même que les délinquants provinciaux et territoriaux en libération sous condition dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Les « admissions » à la communauté fédérale représentent les libérations de la garde fédérale seulement.
7. La possibilité d'imposer des condamnations avec sursis a été mise en vigueur en septembre 1996. Les données sont incluses dans les chiffres provinciaux et territoriaux.

Source: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Tableaux 5, 6, 13, 14, 27, 28, 35 et 37.

Tableau sommaire 2

Nombre d'admissions à la détention provinciale, territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 2003-2004

	Admissions				Écart par rapport à l'année précédente	Durée médiane de la peine (en jours)	Caractéristiques des personnes condamnées		
	Personnes condamnées	Personnes prévenues	Autres ¹	Total			Femmes	Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1 024	433	107	1 564	0,1	60	5	..	31
Île-du-Prince-Édouard	489	189	0	678	-21,1	..	9	3	..
Nouvelle-Écosse	1 335	1 319	474	3 128	3,0	60	6	6	31
Nouveau-Brunswick ²	2 303	1 469	549	4 321	-0,6	18	8	8	31
Québec	11 933	25 761	2 849	40 543	-5,9	24	10	2	35
Ontario	31 710	57 854	13 291	102 855	-0,3	30	9	9	33
Manitoba	3 139	8 273	7 349	18 761	4,1	90	7	68	30
Saskatchewan ²	3 159	5 443	173	8 775	-3,1	90	10	79	29
Alberta	16 255	10 037	0	26 292	1,7	19	12	39	31
Colombie-Britannique	8 812	11 840	13 565	34 217	2,8	45	8	20	31
Yukon	192	358	15	565	3,5	36	8	76	31
Territoires du Nord-Ouest	616	233	4	853	-10,7	180	7	83	32
Nunavut	171	192	0	363	-16,9	..	0	98	..
Total provincial et territorial	81 138	123 401	38 376	242 915	-0,5	...	10	21	...
Total fédéral	4 226	...	3 351	7 577	-2,1	990	6	18	32

Note : Les durées moyennes des peines fédérales excluent les personnes qui purgent des peines indéterminées ou à perpétuité.

1. À la catégorie « autres » des secteurs de compétence provinciale et territoriale, sont inclus les contrevenants en « détention temporaire et autres détentions », tels que « la détention pour raison d'immigration » ; et, au secteur de compétence fédérale, y sont inclus les « révocations », les « cessations de libération », les « transferts d'autres pays » et « autres ».
2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés (ESCI) et elles ont été totalisées à partir de micro données pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Tableaux 6, 8, 10, 28, 29 et 31

Tableau sommaire 3

Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire provinciale, territoriale et fédérale, 2003-2004

	Nombre total d'admissions à la probation	Écart en % par rapport à l'année précédente	Durée médiane de l'ordonnance de probation (en mois)	Certaines caractéristiques des probationnaires			Nombre total de condamnations avec sursis	Nombre total de libérations sous condition ¹	Total
				Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian			
Terre-Neuve-et-Labrador ²	1 715	-0,7	12	18	..	32	407	..	2 122
Île-du-Prince-Édouard	498	-7,9	..	12	58	..	556
Nouvelle-Écosse	3 860	3,5	12	16	7	34	664	..	4 524
Nouveau-Brunswick ²	1 753	-2,2	12	17	7	30	615	..	2 368
Québec	8 645	4,4	18	14	7	32	4 525	1 175	14 345
Ontario	37 407	-6,0	12	17	6	32	5 212	287	42 906
Manitoba	3 379	-3,5	18	19	50	31	739	..	4 118
Saskatchewan ²	3 438	-3,1	12	19	67	29	1 514	..	4 952
Alberta	8 597	-2,5	..	18	24	..	1 558	..	10 155
Colombie-Britannique	9 120	-12,6	12	18	19	31	3 141	398	12 659
Yukon	292	-19,6	9	15	61	32	96	..	388
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	922	4,2	..	19	99	..	328	..	1 250
Total provincial et territorial	79 626	-4,5	...	17	16	...	18 857	1 860	100 343
Fédéral^{3, 4}	7 875

1. Les « libérations sous condition » incluent les libérations conditionnelles dont les provinces ou les territoires sont dotés de leur propre commission des libérations conditionnelles, de même que les libérations conditionnelles provinciales ou territoriales sous la responsabilité de la Commission nationale des libérations conditionnelles.
2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés (ESCI) et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
3. Les libérations communautaires fédérales excluent les libérations où les établissements de libération ne sont pas connus ainsi que les libérations dont le type de libération n'est pas connu.
4. Le nombre de libérations communautaires fédérales englobent aussi le nombre de contrevenants fédéraux qui ne sont pas supervisés. Ceux-ci sont inclus dans les catégories « expiration du mandat » et « autres libérations » (par ex.: détentions temporaires ailleurs, déportation, etc.).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Tableaux 14, 15, 18 et 35.

Tableau sommaire 4

Compte moyen de contrevenants en détention provinciale, territoriale et fédérale, 2003-2004

	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte moyen du nombre total de contrevenants ²	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 100 000 à (taux d'incarcération)	Écart en % par rapport l'année adultes précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	210	50	11	270	-8,1	65	-8,9
Île-du-Prince-Édouard	51	18	6	75	-5,0	71	-6,2
Nouvelle-Écosse	153	115	28	296	0,0	40	-0,7
Nouveau-Brunswick	203	95	11	309	-1,6	52	-2,2
Québec	2 283	1 475	0	3 758	1,1	63	0,1
Ontario	2 957	4 490	235	7 682	-4,6	81	-6,1
Manitoba	515	714	..	1 229	4,1	140	0,0
Saskatchewan	826	331	14	1 171	-3,5	157	-3,9
Alberta	1 220	941	0	2 161	2,1	90	0,3
Colombie-Britannique ^{3,4}	1 146	847	57	2 050	-0,7	63	-2,0
Yukon	25	27	0	52	1,2	220	-2,9
Territoires du Nord-Ouest	194	31	0	225	1,4	771	-0,3
Nunavut	62	27	0	89	-1,1	518	-4,1
Total provincial et territorial	9 844	9 160	361	19 366	-1,6	79	-2,9
Total fédéral⁵	12 641	-1,5	51	-2,8

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La variation en pourcentage a été calculée à partir de nombres non arrondis. Les taux ont été arrondis.

- 1 La catégorie « autres » inclut les contrevenants en « détention temporaire » ou « d'autres détentions » telles que « la détention pour raison d'immigration » et « l'interruption de la libération conditionnelle ».
- 2 La somme du « compte moyen de contrevenants » peut ne pas correspondre au total puisque des chiffres arrondis ont été déclarés.
- 3 Colombie-Britannique - La catégorie « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel, lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.
- 4 Colombie-Britannique - La catégorie « compte des personnes condamnées » inclut contrevenant à double statut ».
- 5 Les comptes moyens fédéraux comprennent les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux détenus dans des établissements fédéraux ainsi que ceux qui y sont détenus temporairement.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Annexe A et Tableaux 5 et 27.

Tableau sommaire 5
Compte moyen de contrevenants dans la communauté, 2003-2004

	Compte moyen en probation	Taux moyen de personnes en probation pour 100 000 adultes	Compte moyen de condamnations avec sursis	Compte moyen de libérations sous condition ¹	Nombre moyen de contrevenants dans la communauté	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve-et-Labrador	2 069	501	149	...	2 218	-5,7
Île-du-Prince-Édouard	717	677	22	...	739	32,9
Nouvelle-Écosse	4 045	547	411	...	4 456	1,6
Nouveau-Brunswick	2 101	353	325	...	2 426	4,1
Québec	8 839	149	3 495	550	12 884	1,7
Ontario	53 641	568	3 598	146	57 385	-3,5
Manitoba	6 029	687	841	...	6 870	-8,1
Saskatchewan	4 181	561	1 263	...	5 444	1,9
Alberta	7 949	332	1 489	...	9 438	-4,7
Colombie-Britannique	11 137	340	2 003	189	13 329	-7,4
Yukon	285	1 208	36	...	321	-14,1
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut
Total provincial et territorial	100 993	411	13 632	885	115 510	-3,2
Fédéral²	7 089	-1,8

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La variation en pourcentage a été calculée à partir de nombres non arrondis.

1. Les « libérations sous condition » incluent les libérations conditionnelles provinciales et territoriales.
2. Le compte moyen fédéral des contrevenants libérés dans la communauté inclut : la libération conditionnelle totale, la semi-liberté, la libération d'office, les mandats de supervision à long terme ainsi que les contrevenants qui ne sont pas supervisés car ils ont été détenus temporairement ailleurs, ou, ont été déportés.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Annexe A et Tableaux 13 et 37.

Tableau sommaire 6
Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux pour adultes, 1999-2000 à 2003-2004

	Fédéral		Provincial et territorial ¹		Total		Par habitant	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
	'000\$						\$	
1999-2000	1 273 728	1 150 612	1 107 008	1 000 007	2 380 736	2 150 619	78,30 ^r	70,74 ^r
2000-2001	1 270 730	1 117 617	1 151 004	1 012 317	2 421 734	2 129 933	78,91 ^r	69,40 ^r
2001-2002	1 424 596	1 224 932	1 195 812 ^r	1 028 213 ^r	2 620 408 ^r	2 253 146 ^r	84,47 ^r	72,63 ^r
2002-2003	1 448 955	1 210 489	1 296 416 ^r	1 083 054 ^r	2 745 371 ^r	2 293 543 ^r	87,54 ^r	73,13 ^r
2003-2004	1 447 446	1 186 431	1 271 957	1 042 587	2 719 403	2 229 019	85,98	70,47

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Sont exclues des dépenses d'exploitation provinciales et territoriales : toutes les dépenses de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2003-2004; les dépenses au chapitre des services de surveillance communautaire des Territoires du Nord-Ouest pour 1999-2000; les dépenses aux chapitres des services de surveillance communautaire et de l'administration centrale et des services centraux du Nunavut pour 1999-2000.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Tableaux 3 et 22.

Tableau sommaire 7

Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux, territoriaux et fédéraux, 1999-2000 à 2003-2004

		Personnel ¹				
		Administration centrale et services centraux	Services de détention	Services de non-détention	Commissions de libérations conditionnelles	Total
		nombre				
Provincial et territorial	1999-2000	674	13 809	2 360	166	17 009
	2000-2001	743	13 084	2 407	179	16 413
	2001-2002	717	12 604	2 484	162	15 967 ^r
	2002-2003	735 ^r	11 933 ^r	2 589 ^r	142	15 399 ^r
	2003-2004	725	12 153	2 728	158	15 764
Fédéral	1999-2000	1 656	10 208	1 095	322	13 281
	2000-2001	1 947	12 572	1 319	337	16 175
	2001-2002	1 628	11 339	1 181	355	14 503
	2002-2003	1 901	12 744	1 268	375	16 288
	2003-2004	1 901	12 050	1 207	366	15 524
Total	1999-2000	2 330	24 017	3 455	488	30 290
	2000-2001	2 690	25 656	3 726	516	32 588
	2001-2002	2 345	23 943	3 665	517	30 470^r
	2002-2003	2 636^r	24 677^r	3 857^r	517	31 687^r
	2003-2004	2 626	24 203	3 935	524	31 288

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données sur le personnel sont quelque peu plus hautes que les années précédentes à cause, en partie, des définitions normalisées qui ont été introduites dans le nouvel outil de collecte de données en 1998-1999.¹

1. Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet à compter du 31 mars 2003.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête des Services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003, Tableaux 2, 24 et 26.

Tableaux provinciaux et territoriaux

Tableau 1

Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité, 2001-2002 à 2003-2004

		Niveau de sécurité			Capacité ¹		Non-détention (bureaux de probation et/ de libération conditionnelle)
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	
nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	7	1	8	349	84	14
	2002-2003	7	1	8	349	84	14
	2003-2004	7	1	8	351	61	14
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	2	0	2	98	10	6
	2002-2003	2	0	2	126	12	5
	2003-2004	2	0	2	126	12	5
Nouvelle-Écosse	2001-2002	5	0	5	496	59	16
	2002-2003	5	0	5	463	74	16
	2003-2004	5	0	5	416	75	16
Nouveau-Brunswick	2001-2002	4	1	5	284	0	12
	2002-2003	4	1	5	284	0	12
	2003-2004	4	1	5	284	0	12
Québec ²	2001-2002	18	0	18	3 253	724	42
	2002-2003	18	0	18	3 253	724	42
	2003-2004	18	0	18	3 763	513	42
Ontario ³	2001-2002	34	2	36	8 995	671	101
	2002-2003	34	1	35	8 692	686	101
	2003-2004	32	1	33	9 123	525	102
Manitoba	2001-2002	6	2	8	1 222	147	17
	2002-2003	6	2	8	1 244	157	17
	2003-2004	6	2	8	1 232	157	17
Saskatchewan	2001-2002	4	8	12	1 180	57	15
	2002-2003	4	8	12	1 165	57	15
	2003-2004	4	9	13	1 195	30	15
Alberta	2001-2002	8	0	8	2 135	697	40
	2002-2003	8	0	8	2 135	697	40
	2003-2004	8	0	8	2 134	698	40
Colombie-Britannique	2001-2002	11	8	19	2 725	170	60
	2002-2003	10	0	10	2 323	170	55
	2003-2004	10	0	10	2 419	170	51
Yukon	2001-2002	1	0	1	75	10	4
	2002-2003	1	0	1	73	10	3
	2003-2004	1	1	1	71	10	3
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	1	2	3	196	0	8
	2002-2003	1	2	3	196	0	9
	2003-2004	1	2	3	198	0	12
Nunavut	2001-2002	1	1	2	66	24	3
	2002-2003	1	1	2	74	20	8
	2003-2004	1	1	2	86	8	8
Total	2001-2002	102	25	127	21 074	2 653	338
	2002-2003	101	16	117	20 377	2 691	337
	2003-2004	99	17	116	21 398	2 259	337

Note : Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en « milieu fermé ».

- Les normes qui servent à établir les chiffres sur la capacité varient d'un secteur de compétence à l'autre. L'utilisation des espaces de logement à des fins spéciales ou normales est flexible selon le besoin opérationnel. Pour cette raison, les espaces de logement réservés à des fins spéciales peuvent être inclus dans la capacité opérationnelle totale, comme on le fait dans les secteurs de compétence suivants : Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et Yukon.
- La mesure de la capacité carcérale au Québec a été l'objet d'une modification majeure en 2003-2004. La base de calcul étant très différente des années antérieures, toute comparaison ou calcul de variations entre les données de 2003-2004 et les années 2002-2003 et 2001-2002 entraînerait des résultats inexacts.
- Ontario : En 2001-2002, l'augmentation de la capacité totale opérationnelle est due à l'ouverture d'institutions méga.

Tableau 2.
Personnel¹, selon certaines catégories, 2003-2004

	Administration centrale et services centraux	Services de détention			Services de non-détention			Commissions des libérations conditionnelles			Salaires en % du total des dépenses ²	
		Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation et de libération conditionnelle	Autres	Total	Membres de la commission	Autres	Total		
											nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	4	164	65	229	34	16	50	283	78
Île-du-Prince-Édouard ⁴
Nouvelle-Écosse ⁵	12	228	113	341	77	37	114	467	76
Nouveau-Brunswick ⁶	29	194	39	233	38	12	50	312	76
Québec ³	231	1 646	535	2 181	421	90	511	66	19	85	3 008	79
Ontario	273	3 015	1 873	4 888	715	252	967	51	18	69	6 197	76
Manitoba	26	603	230	832	122	37	159	1 017	84
Saskatchewan	18	632	209	841	105	27	131	990	81
Alberta	42	746	280	1 026	151	79	230	1 297	83
Colombie-Britannique	52	1 167	125	1 292	470	0	470	4	0	4	1 818	66
Yukon	25	33	22	55	12	4	16	96	81
Territoires du Nord-Ouest	7	93	59	152	16	4	20	179	79
Nunavut	7	58	25	83	9	1	10	100	70
Total	725	8 579	3 574	12 153	2 169	558	2 728	121	37	158	15 764	930

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Sauf sous indication contraire, les ressources humaines représentent des équivalents temps plein finissant le 31 mars 2004.

2. Le pourcentage des dépenses totales représentant les salaires englobe les avantages sociaux.

3. Terre-Neuve-et-Labrador et Québec - Les chiffres des ressources humaines représentent les années-personnes prévues au budget.

4. Île-du-Prince-Édouard - L'administrateur provincial des programmes communautaires, faisant partie de l'administration centrale et des services centraux, est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services d'aide psycho-sociale prescrits par les tribunaux de la famille.

5. Nouvelle-Écosse - Les gestionnaires des services correctionnels communautaires, inclus dans « autres, services de non-détention », agissent également à titre d'agents de probation principaux et, ont une charge professionnelle.

6. Nouveau-Brunswick - La catégorie « autres » dans les services de détention comprend 23 équivalents temps plein faisant toujours partie du plan établi par les services correctionnels. Par contre à partir de 1999-2000, celle-ci était sujette à des coupures budgétaires faisant partie de l'Initiative de restructuration de trois ans des services communautaires et correctionnels (Atteindre l'équilibre). - Les agents de probation s'occupent des cas d'adultes et de jeunes. Par contre, pour le besoin de cette enquête, le calcul est basé sur le pourcentage des cas adultes. De plus, le personnel des services aux victimes a été exclu de la catégorie des services de non-détention puisqu'il travaille avec des clients plutôt qu'avec des contrevenants.

Tableau 3

Total des dépenses d'exploitation¹, selon l'organisme gouvernemental provincial et territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale, 2001-2002 à 2003-2004

		Dollars constants								Dollars courants de 1992-1993			
		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Administration centrale et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles		Total		Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	par habitant
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	18 059	83	3 515	16	208	1	21 781	41,73 ^r	18 729	35,88 ^r
	2002-2003	19 243	84	3 305	14	295	1	22 843	43,99 ^r	19 083	36,75 ^r
	2003-2004	19 062	83	3 613	16	232	1	22 908	44,09	18 777	36,14
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	4 331	71	1 107	18	645	11	6 083	44,51 ^r	5 231	38,27 ^r
	2002-2003	4 322	71	1 096	18	666	11	6 084	44,41 ^r	5 082	37,10 ^r
	2003-2004
Nouvelle-Écosse ²	2001-2002	21 618 ^r	72	6 074	20	2 333 ^r	8	30 024 ^r	32,20 ^r	25 816 ^r	27,69 ^r
	2002-2003	21 490 ^r	71	6 466	22	2 114 ^r	7	30 070 ^r	32,18 ^r	25 121 ^r	26,88 ^r
	2003-2004	21 503	72	5 900	20	2 535	8	29 938	31,98	24 540	26,22
Nouveau-Brunswick ³	2001-2002	12 401	70	3 909	22	1 388	8	17 698	23,60 ^r	15 218	20,29 ^r
	2002-2003	12 670	69	4 319	23	1 400	8	18 389	24,51 ^r	15 362	20,48 ^r
	2003-2004	12 916	72	2 616	15	2 466	14	17 998	23,98	14 752	19,65
Québec ⁴	2001-2002	150 520	73	40 835	20	12 964	6	2 700	1	207 019	27,99 ^r	178 004	24,06 ^r
	2002-2003	157 773	73	43 092	20	13 408	6	2 824	1	217 097	29,17 ^r	181 368	24,37 ^r
	2003-2004	167 382	73	44 875	20	13 808	6	2 976	1	229 041	30,59	187 738	25,07
Ontario ⁵	2001-2002	393 887	83	61 668	13	16 115	3	2 981	1	474 651	39,89 ^r	408 126	34,30 ^r
	2002-2003	465 138	84	68 777	12	16 852	3	2 971	1	553 737	45,78 ^r	462 604	38,24 ^r
	2003-2004	432 123	83	73 265	14	15 118	3	2 977	1	523 484	42,77	429 085	35,06
Manitoba	2001-2002	48 953	75	12 562	19	3 332	5	64 847	56,33 ^r	55 758	48,43 ^r
	2002-2003	53 128	80	10 228	15	3 315	5	66 670	57,70 ^r	55 697	48,20 ^r
	2003-2004	56 732	77	13 034	18	3 592	5	73 358	63,09	60 129	51,71
Saskatchewan ⁶	2001-2002	53 007	84	8 148	13	1 769	3	62 924	62,92 ^r	54 105	54,10 ^r
	2002-2003	53 374 ^r	85	7 952 ^r	13	1 650 ^r	3	62 976 ^r	63,26 ^r	52 612 ^r	52,85 ^r
	2003-2004	53 896	85	8 394	13	1 252	2	63 543	63,87	52 084	52,35
Alberta	2001-2002	71 717	76	18 976	20	4 041	4	94 734	30,99 ^r	81 456	26,65 ^r
	2002-2003	78 397	76	19 788	19	4 976	5	103 161	33,12 ^r	86 183	27,67 ^r
	2003-2004	81 429	77	18 668	18	5 063	5	105 160	33,34	86 197	27,33
Colombie-Britannique	2001-2002	145 890	78	35 042	19	4 763	3	614	0	186 308	45,68 ^r	160 196	39,28 ^r
	2002-2003	129 422	74	37 641	22	7 175	4	647	0	174 885	42,50 ^r	146 103	35,51 ^r
	2003-2004	122 729	74	37 227	22	5 475	3	732	0	166 163	40,07	136 199	32,85
Yukon ⁷	2001-2002	5 855	73	1 339	17	780	10	7 974	264,66 ^r	6 856	227,57 ^r
	2002-2003	5 608	74	1 220	16	770	10	7 597	252,20 ^r	6 347	210,69 ^r
	2003-2004	5 588	74	1 083	14	857	11	7 528	242,37	6 170	198,66
Territoires du Nord-Ouest ⁸	2001-2002	12 505	77	2 053	13	1 628	10	16 186	396,50 ^r	13 917	340,93 ^r
	2002-2003	13 336	73	1 777	10	3 186	17	18 299	441,64 ^r	15 287	368,96 ^r
	2003-2004	18 440	84	1 471	7	1 949	9	21 860	522,08	17 918	427,93
Nunavut	2001-2002	4 147	74	902	16	534	10	5 583	198,52 ^r	4 800	170,70 ^r
	2002-2003	12 900 ^r	88	964 ^r	7	745 ^r	5	14 609 ^r	508,33 ^r	12 205 ^r	424,67 ^r
	2003-2004	9 036	82	1 203	11	737	7	10 976	373,54	8 997	306,18
Total	2001-2002	942 890^r	79	196 129	16	50 499^r	4	6 294	1	1 195 812^r	38,55^r	1 028 213^r	33,15^r
	2002-2003	1 026 799^r	79	206 624^r	16	56 552^r	4	6 441	0	1 296 416^r	41,34^r	1 083 054^r	34,53^r
	2003-2004	1 000 838	79	211 349	17	53 084	4	6 685	1	1 271 957	40,21	1 042 587	32,96

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.
- Nouvelle-Écosse - En 2001-2002, plusieurs institutions ont fermé suite à l'ouverture du nouveau Centre Nova.
- Nouveau-Brunswick - Grâce à un nouvel outil de collecte de données introduit durant le cycle d'enquête de 1998-1999, les dépenses de la surveillance communautaire comprennent maintenant plusieurs programmes administrés à contrat, par exemple celui de la gestion de la colère, de la consommation excessive de substances ainsi que des programmes de permissions.
- Québec - La surveillance communautaire inclut les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : en 2001-2002 - 2 530,2 \$ en 2002-2003 - 2 107,6 \$ et en 2003-2004 - 2 114,5 \$.
- Ontario - À compter de 1998-1999, les dépenses déclarées au titre de la surveillance communautaire sont quelque peu moins élevées qu'elles ne l'étaient au cours des années précédentes parce que les recouvrements des coûts ont été expressément exclus dans le nouvel outil de collecte de données.
- Saskatchewan - Les maisons de transition sont incluses dans les dépenses de surveillance communautaire à partir de 1999-2000.
- Yukon - Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux comprennent les dépenses du bureau du directeur à compter de 1998-1999. Ces dépenses étaient auparavant déclarées sous les services de surveillance communautaire. À compter de 1996-1997, les dépenses relatives aux services aux victimes sont exclues.
- Territoires du Nord-Ouest - En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total. - En 2001-2002, un certain nombre de ressources humaines ont été engagées afin de faciliter la formation des nouveaux employés.

Tableau 4

Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux et territoriaux, 2001-2002 à 2003-2004

		Coûts d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$			\$	
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	18 059	15 528	115 705	156,08	134,21
	2002-2003	19 243	16 076	107 237	179,45	149,91
	2003-2004	19 062	15 625	98 783	192,97	158,17
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	4 331	3 724	23 699	182,73	157,12
	2002-2003	4 322	3 610	28 791	150,10	125,40
	2003-2004	27 413
Nouvelle-Écosse ³	2001-2002	21 618 ^r	18 588 ^r	114 245 ^r	189,22 ^r	162,70 ^r
	2002-2003	21 490 ^r	17 953 ^r	108 040 ^r	198,91 ^r	166,17 ^r
	2003-2004	21 503	17 626	108 336	198,49	162,69
Nouveau-Brunswick	2001-2002	12 401	10 663	114 245	108,55	93,33
	2002-2003	12 670	10 585	114 610	110,55	92,35
	2003-2004	12 916	10 587	113 094	114,21	93,61
Québec	2001-2002	150 520	129 424	1 288 852	116,79	100,42
	2002-2003	157 773	131 807	1 356 669	116,29	97,15
	2003-2004	167 382	137 198	1 375 245	121,71	99,76
Ontario	2001-2002	393 887	338 682	2 865 250	137,47	118,20
	2002-2003	465 138	388 586	2 938 250	158,30	132,25
	2003-2004	432 123	354 199	2 811 246	153,71	125,99
Manitoba	2001-2002	48 953	42 092	406 730	120,36	103,49
	2002-2003	53 128	44 384	430 788	123,33	103,03
	2003-2004	56 732	46 502	450 180	126,02	103,30
Saskatchewan ⁴	2001-2002	53 007	45 578	416 830	127,17	109,34
	2002-2003	53 374 ^r	44 590 ^r	442 745	120,55 ^r	100,71 ^r
	2003-2004	53 896	44 177	428 586	125,75	103,08
Alberta	2001-2002	71 717	61 665	760 295	94,33	81,11
	2002-2003	78 397	65 495	772 340	101,51	84,80
	2003-2004	81 429	66 745	790 926	102,95	84,39
Colombie-Britannique	2001-2002	145 890	125 443	803 548	181,56	156,11
	2002-2003	129 422	108 122	753 214	171,83	143,55
	2003-2004	122 729	100 598	749 934	163,65	134,14
Yukon	2001-2002	5 855	5 035	19 564	299,29	257,34
	2002-2003	5 608	4 685	18 688	300,06	250,68
	2003-2004	5,588	4,580	18,959	294,75	241,60
Territoires du Nord-Ouest ⁵	2001-2002	12 505	10 752	67 525 ^r	185,19 ^r	159,24 ^r
	2002-2003	13 336	11 141	81 030 ^r	164,58 ^r	137,49 ^r
	2003-2004	18 440	15 115	82 350	223,92	183,54
Nunavut	2001-2002	4 147	3 565	35 770	115,93	99,68
	2002-2003	12 900 ^r	10 777 ^r	32 850	392,68 ^r	328,06 ^r
	2003-2004	9 036	7 407	32 574	277,40	227,38
Total⁶	2001-2002	942 890^r	810 739^r	7 032 258^r	134,08^r	115,29^r
	2002-2003	1 026 799^r	857 810^r	7 184 886^r	142,91^r	119,39^r
	2003-2004	1 000 838	820 359	7 087 883	141,20	115,74

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Les coûts des établissements comprennent les dépenses d'exploitation totales des établissements gouvernementaux ainsi que les services achetés relatifs aux activités institutionnelles. Avant 1998-1999, les coûts d'exploitation des établissements ne comprenaient pas les services achetés.
2. La « durée du séjour en jours » est fondée sur les comptes quotidiens moyens (réels) des détenus multipliés par le nombre de jours dans l'année.
3. Nouvelle-Écosse - En 2001-2002, plusieurs institutions ont fermé suite à l'ouverture du nouveau Centre Nova.
4. Saskatchewan - Le nombre total de jours passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le St. Louis Rehabilitation Centre (centre de traitement pour l'alcoolisme) ni le Regional Psychiatric Centre.
5. Territoires du Nord-Ouest - En 2000-2001, toutes les dépenses ont été incluses dans le total.
6. En 2003-2004, le total du coût quotidien moyen par détenu « en dollars courant et en dollars constants de 1992-1993 » exclue L'Île-du-Prince-Édouard.

Tableau 5

Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux et territoriaux, compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenant¹, 2001-2002 à 2003-2004

		Compte réel					Taux d'incarcération	
		Compte inscrit au registre	Condamnés	Prévenus	Peines non prononcées		Total du compte réel	Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
					Autres - détentions temporaires	Total		
		nombre						
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	360	256	51	10	61	317	78 ^r
	2002-2003	327	232	51	11	61	294	72 ^r
	2003-2004	299	210	50	11	60	270	65
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	65	51	11	3	14	65	63 ^r
	2002-2003	79	56	18	5	23	79	75 ^r
	2003-2004	75	51	18	6	24	75	71
Nouvelle-Écosse ²	2001-2002	367 ^r	179 ^r	112	22 ^r	134 ^r	313 ^r	43 ^r
	2002-2003	340	150 ^r	121 ^r	24 ^r	145 ^r	296 ^r	40
	2003-2004	339	153	115	28	143	296	40
Nouveau-Brunswick ³	2001-2002	412	208	90	15	105	313	53
	2002-2003	410	204	94	16	110	314	53
	2003-2004	395	203	95	11	106	309	52
Québec	2001-2002	4 729	2 213 ^r	1 318	0 ^{s,r}	1 318 ^r	3 531	61
	2002-2003	4 704	2 280 ^r	1 437	0 ^{s,r}	1 437 ^r	3 717	63
	2003-2004	4 630	2 283	1 475	0 ^s	1 475 ^r	3 758	63
Ontario	2001-2002	8 420	3 631	3 999	220	4 219	7 850	86
	2002-2003	8 615	3 438	4 373	239	4 612	8 050	87
	2003-2004	8 710	2 957	4 490	235	4 725	7 681	81
Manitoba ⁴	2001-2002	1 336	545	570	..	570	1 114	129
	2002-2003	1 402	560	620	..	620	1 180	136
	2003-2004	1 427	515	714	..	714	1 230	140
Saskatchewan	2001-2002	1 237	839	303	0	303	1 142	154 ^r
	2002-2003	1 292	867	346	0	346	1 213	163 ^r
	2003-2004	1 232	826	331	14	345	1 171	157
Alberta	2001-2002	2 324	1 369	714	0	714	2 083	91
	2002-2003	2 338	1 322	794	0	794	2 116	90
	2003-2004	2 348	1 220	941	0	941	2 161	90
Colombie-Britannique ⁵	2001-2002	2 279	1 400	739	63	802	2 202	69
	2002-2003	2 068	1 210	798	56	854	2 064	64 ^r
	2003-2004	2 053	1 146	847	57	904	2 049	63
Yukon	2001-2002	62	37	17	0	17	54	239 ^r
	2002-2003	58	27	24	0	24	51	226 ^r
	2003-2004	59	25	27	0	27	52	220
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	..	166 ^r	19 ^r	0	19 ^r	185 ^r	660
	2002-2003	..	195 ^r	27 ^r	0 ^r	27 ^r	222 ^r	773 ^r
	2003-2004	..	194	31	0	31	225	771
Nunavut	2001-2002	104	55	28	15	43	98	605 ^r
	2002-2003	95	66	25	0	25	90	540 ^r
	2003-2004	90	62	27	0	27	89	518
Total	2001-2002	21 694^r	10 948^r	7 971^r	347^r	8 318^r	19 266^r	81^r
	2002-2003	21 728	10 607^r	8 727^r	351^r	9 078^r	19 685^r	81
	2003-2004	21 657	9 844	9 160	361^r	9 521	19 366	79

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les taux ont été arrondis; toutefois, les taux ont été calculée à partir de nombres non arrondis.

1. Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf sous indication contraire.

2. Nouvelle-Écosse - La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée.

3. Nouveau-Brunswick - À partir du 1er avril 1998, les « comptes inscrits au registre » incluent les détenus provinciaux transférés aux établissements fédéraux par le biais de l'initiative Nouveau-Brunswick-Canada. Les comptes inscrits au registre incluent: 2001-2002 - 69; 2002-2003 - 69; et 2003-2004 - 62.

4. Manitoba - Le compte des détenus condamnés comprend les suspensions de la liberté conditionnelle.

5. Colombie-Britannique - Les données des « autres - détentions temporaires » reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel, lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

Tableau 6

Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon le statut du détenu, 2001-2002 à 2003-2004

		Admissions de personnes condamnées	Admissions non pénales			Total
			Prévenus	Autres - détentions temporaires	Total	
		nombre				
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	2001-2002	1 094 ^r	422 ^r	93 ^r	515 ^r	1 609 ^r
	2002-2003	1 032 ^r	426	104 ^r	530	1 562 ^r
	2003-2004	1 024	433	107	540	1 564
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	650 ^r	178	0	178	828
	2002-2003	594	265	0	265	859
	2003-2004	489	189	0	189	678
Nouvelle-Écosse	2001-2002	1 507	1 881	467	2 348	3 855
	2002-2003	1 376	1 156	505	1 661	3 037
	2003-2004	1 335	1 319	474	1 793	3 128
Nouveau-Brunswick ¹	2001-2002	1 555	1 337	574	1 911	3 466
	2002-2003	2 454 ^r	1 358 ^r	536 ^r	1 894 ^r	4 348 ^r
	2003-2004	2 303	1 469	549	2 018	4 321
Québec	2001-2002	14 372	27 341	2 984	30 325	44 697
	2002-2003	13 423	26 588	3 069	29 657	43 080
	2003-2004	11 933	25 761	2 849	28 610	40 543
Ontario	2001-2002	31 980	56 370	8 257	64 627	96 607
	2002-2003	33 050	58 470	11 631	70 101	103 151
	2003-2004	31 710	57 854	13 291	71 145	102 855
Manitoba	2001-2002	3 025	7 625	5 554	13 179	16 204
	2002-2003	3 316	8 615	6 083	14 698	18 014
	2003-2004	3 139	8 273	7 349	15 622	18 761
Saskatchewan ¹	2001-2002	3 191 ^r	4 982 ^r	171 ^r	5 153 ^r	8 344 ^r
	2002-2003	3 354 ^r	5 514 ^r	190 ^r	5 704 ^r	9 058 ^r
	2003-2004	3 159	5 443	173	5 616	8 775
Alberta	2001-2002	15 164	8 875	0	8 875	24 039
	2002-2003	16 190	9 655	0	9 655	25 845
	2003-2004	16 255	10 037	0	10 037	26 292
Colombie-Britannique ²	2001-2002	9 263	10 687	13 362	24 049	33 312
	2002-2003	8 740	11 507	13 030	24 537	33 277
	2003-2004	8 812	11 840	13 565	25 405	34 217
Yukon	2001-2002	280	323	24	347	627
	2002-2003	206	327	13	340	546
	2003-2004	192	358	15	373	565
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	562	237	13	250	812
	2002-2003	685	268	2	270	955
	2003-2004	616	233	4	237	853
Nunavut	2001-2002	217	254	0	254	471
	2002-2003	240	197	0	197	437
	2003-2004	171	192	0	192	363
Total	2001-2002	82 860^r	120 512^r	31 499^r	152 011^r	234 871^r
	2002-2003	84 660^r	124 346^r	35 163^r	159 509^r	244 169^r
	2003-2004	81 138	123 401	38 376	161 777	242 915

Note : La façon de compiler les admissions en détention peut être différente d'une province à l'autre. Il est donc risqué de faire des comparaisons entre les secteurs de compétence.

- Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
- Colombie-Britannique - Les données d'« autres - détentions temporaires » constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000 et, reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel.

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 2001-2002 à 2003-2004

		Unité de dénombrement	Code criminel					Total
			Admissions de personnes condamnées ¹	Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	
Terre-Neuve-et-Labrador ³	2001-2002	IPG	1,094 ^r	26	23	15	25	90
	2002-2003	IPG	1,032 ^r	24	27	13	25	89
	2003-2004	IPG	1,024	24	27	13	25	89
Île-du-Prince-Édouard ⁴	2001-2002	IPG	650	18	13	55	13	99
	2002-2003	IPG	594	19	13	52	13	96
	2003-2004	IPG	489	18	13	59	7	96
Nouvelle-Écosse	2001-2002	IPG	1 507	17	21	11	38	87
	2002-2003	IPG	1 376	7	27	12	42	88
	2003-2004	IPG	1 335	20	20	13	36	89
Nouveau-Brunswick ^{3,5}	2001-2002	IPG	1 555
	2002-2003	IPG	2 454 ^r	17 ^r	21 ^r	11 ^r	23 ^r	73 ^r
	2003-2004	IPG	2 303	18	25	10	23	76
Québec	2001-2002	IPG	14 372	4	10	12	9	36
	2002-2003	IPG	13 423	5	11	13	11	41
	2003-2004	IPG	11 933	5	14	14	12	45
Ontario	2001-2002	IPG	31 980	32	25	7	26	89
	2002-2003	IPG	33 050	32	25	6	29	91
	2003-2004	IPG	31 710	26	29	5	28	89
Manitoba	2001-2002	IPG	3 025 ^r	57 ^r	17 ^r	6 ^r	13 ^r	93 ^r
	2002-2003	IPG	3 316 ^r	55 ^r	17 ^r	7 ^r	14 ^r	93
	2003-2004	IPG	3 139	57	18	6	12	93
Saskatchewan ³	2001-2002	IPG	3 191	28	20	7	37	92
	2002-2003	IPG	3 354	29	21	8	35	93
	2003-2004	IPG	3 159	26	19	8	40	92
Alberta	2001-2002	AM	45 439	8	22	4	36	71
	2002-2003	AM	48 661	8	22	3	37	70
	2003-2004	AM	49 076	7	24	3	35	69
Colombie-Britannique	2001-2002	DPS	9 263	15	29	3	30	77
	2002-2003	DPS	8 740	13	29	3	35	80
	2003-2004	DPS	8 812	13	26	3	37	79
Yukon ⁶	2001-2002	AM	1 911	23	20	5	48	96
	2002-2003	IPG	206	27	24	7	37	95
	2003-2004	AM	565	28	23	4	38	94
Territoires du Nord-Ouest ⁷	2001-2002	IPG	562	49	23	14	14	100
	2002-2003	AM	1 262	31	16	8	37	92
	2003-2004	IPG	616	57	13	7	21	98
Nunavut ⁸	2001-2002	AM	847	40	34	5	13	93
	2002-2003	IPG	240	73	11	1	12	97
	2003-2004	IPG	171	76	9	2	11	98
Total	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004

Tableau 7

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon l'infraction la plus grave, 2001-2002 à 2003-2004 – fin

		Unité de dénombrement	Lois fédérales			Lois provinciales et règlements municipaux			Admissions pour défaut de paiement d'une amende ²
			Infractions concernant les drogues	Autres	Total	Infractions concernant les boissons alcooliques	Autres	Total	
						pourcentage			
Terre-Neuve-et-Labrador ³	2001-2002	IPG	0	9	9	..	1	1	0
	2002-2003	IPG	0	9	9	..	2	2	0
	2003-2004	IPG	0	9	9	..	2	2	0
Île-du-Prince-Édouard ⁴	2001-2002	IPG	1	0	1	0	0	0	0
	2002-2003	IPG	2	0	2	2	0	2	0
	2003-2004	IPG	2	1	3	0	1	0	0
Nouvelle-Écosse	2001-2002	IPG	6	2	8	2	3	5	11
	2002-2003	IPG	6	3	9	0	3	3	8
	2003-2004	IPG	5	3	8	1	2	3	17
Nouveau-Brunswick ^{3,5}	2001-2002	IPG	59
	2002-2003	IPG	8	2 ^r	10 ^r	0	0	0	48 ^r
	2003-2004	IPG	0	2	2	0	0	0	46
Québec	2001-2002	IPG	5	0	5	1	58	59	52
	2002-2003	IPG	6	0	6	0	53	53	53
	2003-2004	IPG	7	0	7	0	48	48	51
Ontario	2001-2002	IPG	7	1	8	0	3	3	0
	2002-2003	IPG	8	1	8	0	1	1	0
	2003-2004	IPG	7	1	8	0	3	3	0
Manitoba	2001-2002	IPG	2	4	5	0	2	2	..
	2002-2003	IPG	1	4	6	0	1	1	..
	2003-2004	IPG	1	5	6	0	1	1	..
Saskatchewan ³	2001-2002	IPG	2 ^r	1 ^r	3 ^r	..	5 ^r	5	6 ^r
	2002-2003	IPG	2 ^r	1 ^r	3 ^r	..	5 ^r	5 ^r	4
	2003-2004	IPG	2	1	2	..	5	5	5
Alberta	2001-2002	AM	3	1	4	25	28
	2002-2003	AM	3	1	4	20	6	26	29
	2003-2004	AM	3	1	4	22	5	27	29
Colombie-Britannique	2001-2002	DPS	7	8	15	0	8	8	0
	2002-2003	DPS	6	7	13	0	7	7	0
	2003-2004	DPS	7	7	14	..	7	7	0
Yukon ⁶	2001-2002	AM	2	1	3	0	1	1	6
	2002-2003	IPG	4	0	4	0	1	1	..
	2003-2004	AM	4	2	6	0	0	0	1
Territoires du Nord-Ouest ⁷	2001-2002	IPG	0	0	0	0	0	0	17
	2002-2003	AM	3	0	3	2	3	5	14
	2003-2004	IPG	1	0	2	1	0	1	18
Nunavut ⁸	2001-2002	AM	6	0	6	1	0	1	4
	2002-2003	IPG	3	0	3	1	0	1	2
	2003-2004	IPG	2	0	2	0	0	0	0
Total	1999-2000	16
	2002-2003	16
	2003-2004	15

Notes : AM - Accusations multiples.

DPS - Décision la plus sévère.

IPG - Infraction la plus grave.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont l'infraction la plus grave n'a pas été indiquée.

1. L'admission de personnes condamnées pour l'Alberta est basé sur l'Accusations multiples et inclue toute les infractions.
2. Le pourcentage des « admissions pour défaut de paiement d'une amende » est calculé à partir du nombre total de personnes admises au tableau 6 (c'est-à-dire au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été admis était pour défaut de paiement d'une amende).
3. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
4. Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données de l'infraction la plus grave a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données de 2001-2002 et 2002-2003 aux données des années antérieures.
5. Nouveau-Brunswick - En 2000-2001, les données ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques. La distribution des pourcentages n'est pas disponible en 2000-2001 et 2001-2002.
6. Yukon - En 2002-2003, l'unité de dénombrement change de catégorie soit « d'accusations multiples » à « infraction la plus grave ».
7. Territoires du Nord-Ouest - En 2002-2003, l'unité de dénombrement change de catégorie soit de « l'infraction la plus grave » aux « accusations multiples ».
8. Nunavut - En 2000-2001, ce secteur de compétence ne possédait pas un système de données sur les détenus qui permettait de calculer convenablement le nombre d'admissions. En 2002-2003, l'unité de dénombrement change de catégorie soit « d'accusations multiples » à « infraction la plus grave ».

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 2001-2002 à 2003-2004

		Admissions de personnes condamnées	Durée totale de la peine						
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours	De 32 à 89 jours (1 mois)	De 90 à 92 jours (3 mois)	De 93 à 179 jours
			nombre	pourcentage					
Terre-Neuve-et-Labrador ³	2001-2002	1 094 ^r	6 ^r	11	13	2	31	1	23
	2002-2003	1 032 ^r	9 ^r	11	15	2	27	1	20
	2003-2004	1 024	11	14	14	2	29	1	18
Île-du-Prince-Édouard ⁴	2001-2002	650	35	6	15	10	19	4	6
	2002-2003	594	42	8	14	8	17	5	4
	2003-2004	489	44	6	13	7	15	6	5
Nouvelle-Écosse	2001-2002	1 507	6	9	9	12	17	8	9
	2002-2003	1 376	5	8	7	11	16	9	10
	2003-2004	1 335	4	11	7	11	14	12	10
Nouveau-Brunswick ^{3,5}	2001-2002	1 555
	2002-2003	2 454 ^r	33 ^r	14 ^r	18 ^r	2 ^r	19 ^r	1 ^r	9 ^r
	2003-2004	2 303	32	15	16	2	19	0	11
Québec	2001-2002	14 372	14	18	20	5	20	7	7
	2002-2003	13 423	17	18	18	5	19	7	6
	2003-2004	11 933	19	17	18	5	17	7	6
Ontario	2001-2002	31 980	17	8	11	13	18	10	8
	2002-2003	33 050	21	7	10	13	17	8	8
	2003-2004	31 710	23	7	11	12	17	9	7
Manitoba	2001-2002	3 025	4	7	4	13	17	11	12
	2002-2003	3 316	4	6	5	14	20	11	10
	2003-2004	3 139	4	6	5	13	18	11	12
Saskatchewan ³	2001-2002	3 191 ^r	4	4 ^r	12 ^r	8	14	7 ^r	11
	2002-2003	3 354 ^r	3	3 ^r	13	7 ^r	14	8	13 ^r
	2003-2004	3 159	4	5	13	9	14	6	11
Alberta	2001-2002	15 164	31	8	5	14	15	9	5
	2002-2003	16 190	36	7	5	13	15	6	5
	2003-2004	16 255	39	7	5	13	15	6	4
Colombie-Britannique	2001-2002	9 263	17	10	6	12	15	8	10
	2002-2003	8 740	16	11	6	12	16	8	10
	2003-2004	8 812	16	10	7	12	16	7	10
Yukon	2001-2002	280	13	10	13	13	24	8	11
	2002-2003	206	10	13	10	13	26	13	9
	2003-2004	192	6	10	18	13	21	11	6
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	562	4	9	4	8	13	10	13
	2002-2003	685	2	7	5	8	13	10	16
	2003-2004	616	4	7	5	9	15	9	16
Nunavut ⁶	2001-2002	217
	2002-2003	240	4	2	3	7	17	11	19
	2003-2004	171	9	1	3	6	16	6	14
Total	2001-2002	82 860^r	18	9	10	12	17	9	8
	2002-2003	84 660^r	22^r	10^r	11^r	12	18^r	8	8
	2003-2004	81,138	23	9	10	11	17	8	7

Tableau 8

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée totale de la peine, 2001-2002 à 2003-2004 – fin

		Durée totale de la peine						
		De 180 à 184 jours (6 mois)	De 185 à 364 jours	De 365 à 366 jours (1 an)	De 367 à 730 jours	2 ans et plus	Médiane ¹ (en jours)	Peines discontinuées ²
		pourcentage					nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador ³	2001-2002	2	9	0	2	0	61	13
	2002-2003	2	9	0	2	0	60	11
	2003-2004	2	6	1	2	1	60	11
Île-du-Prince-Édouard ⁴	2001-2002	1	2	0	1	1	..	32
	2002-2003	0	1	0	1	1	..	39
	2003-2004	1	1	1	1	1	..	41
Nouvelle-Écosse	2001-2002	4	6	2	5	14	70	17
	2002-2003	5	6	2	3	17	60	19
	2003-2004	4	7	2	3	16	60	23
Nouveau-Brunswick ^{3,5}	2001-2002	16
	2002-2003	1 ^r	3 ^r	0	1 ^r	0	18 ^r	8 ^r
	2003-2004	1	3	0	1	0	18	8
Québec	2001-2002	2	3	1	2	1	27	8
	2002-2003	2	3	1	2	1	26	9
	2003-2004	3	3	1	2	1	24	14
Ontario	2001-2002	3	5	1	3	4	30	18
	2002-2003	3	4	1	2	4	30	18
	2003-2004	3	4	1	2	4	30	17
Manitoba	2001-2002	7	8	3	6	8	90	9
	2002-2003	6	8	3	5	7	61	9
	2003-2004	6	8	3	6	9	90	8
Saskatchewan ³	2001-2002	7	12 ^r	4	10 ^r	7	91 ^r	5 ^r
	2002-2003	7	12 ^r	3	8	9	92 ^r	5
	2003-2004	7	11	4	8	8	90	4
Alberta	2001-2002	2	3	1	2	5	30	11
	2002-2003	2	3	1	1	5	21	9
	2003-2004	2	2	1	1	5	19	9
Colombie-Britannique	2001-2002	5	6	3	4	4	45	4
	2002-2003	5	6	2	3	5	45	5
	2003-2004	4	7	2	4	6	45	4
Yukon	2001-2002	1	4	1	3	1	37	8
	2002-2003	1	4	1	0	0	45	9
	2003-2004	3	3	2	6	2	36	8
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	7	14	4	8	5	120	3
	2002-2003	7	13	3	9	7	122	2
	2003-2004	5	11	3	8	8	180	4
Nunavut ⁶	2001-2002
	2002-2003	9	12	3	6	8	..	10
	2003-2004	9	12	3	11	10	..	2
Total	2001-2002	3	5	1^r	3	4	...	13
	2002-2003	3	5	1	2	4	...	12
	2003-2004	3	4	1	2	4	...	13

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont la durée totale de la peine n'a pas été indiquée.

- Le calcul de la durée médiane de la peine exclut les peines de deux ans et plus. Il est impossible de calculer la durée médiane de la peine globale étant donné qu'on ne recueille que des données agrégées. La durée médiane de la peine présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces et les territoires selon leurs micro-données respectives.
- Les pourcentages des « peines discontinuées » sont calculés à partir des admissions de personnes condamnées dans le tableau 6. De plus, ils sont exclus des pourcentages indiqués sous la rubrique « durée totale de la peine ».
- Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
- Île-du-Prince-Édouard - La façon de calculer les données a changé; il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données des années antérieures à compter de 2001-2002.
- Nouveau-Brunswick - À cause du réaménagement des systèmes informatiques, les données de 2000-2001 ne sont pas disponibles ainsi que la distribution des pourcentages entre 2000-2001.
- Nunavut - En 2000-2001 et 2001-2002, ce secteur de compétence ne possédait pas de système informatique de données sur les détenus qui aurait permis de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 9

Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial ou territorial, selon le statut à l'admission, 2003-2004

		Âge à l'admission ¹									Âge médian ²
		Total	De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	De 50 et plus	
		nombre	pourcentage								nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ³	Condamné	1 024	10	21	14	12	13	10	10	10	32
	Prévenu	433	14	24	15	11	12	9	10	6	28
Île-du-Prince-Édouard ⁴	Condamné	489	6	21	19	9	11	13	8	13	..
	Prévenu	189	11	23	19	13	12	13	3	6	..
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 335	7	22	14	16	13	13	8	7	32
	Prévenu	1 319	7	19	16	15	15	12	8	7	32
Nouveau-Brunswick ³	Condamné	2 303	7	23	17	14	13	10	8	8	30
	Prévenu	1 469	9	23	16	16	14	10	6	6	30
Québec	Condamné	11 933	1	14	15	16	16	15	11	12	36
	Prévenu	25 761	5	19	16	14	15	14	9	8	33
Ontario	Condamné	31 710	7	20	15	14	16	13	8	7	32
	Prévenu	57 854	10	21	15	14	15	12	7	6	31
Manitoba	Condamné	3 139	9	24	18	16	13	10	5	4	30
	Prévenu	8 273	12	25	17	15	13	9	5	4	29
Saskatchewan ³	Condamné	3 159	9	23	16	16	14	11	6	6	30
	Prévenu	5 443	13	25	18	15	13	8	4	4	28
Alberta	Condamné	16 255	7	22	16	15	16	12	7	5	31
	Prévenu	10 037	11	24	17	15	13	10	5	4	29
Colombie-Britannique	Condamné	8 812	5	21	18	18	16	12	6	5	31
	Prévenu	11 840	6	21	17	18	16	12	6	4	31
Yukon	Condamné	192	2	33	15	13	12	14	9	3	30
	Prévenu	358	8	27	15	15	16	11	5	4	30
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	616	0	20	17	16	18	12	8	9	32
	Prévenu	233	0	23	18	14	16	14	8	5	29
Nunavut	Condamné	171	4	27	18	20	21	5	4	1	37
	Prévenu	192	3	25	17	28	17	6	2	2	37
Total	Condamné	81 138	6	20	16	15	15	13	8	7	...
	Prévenu	123 401	9	21	16	15	15	12	7	6	...

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions des personnes condamnées moins celles dont l'âge à l'admission de la peine n'a pas été indiquée.

1. Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.
2. Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces et les territoires selon leurs micro-données respectives.
3. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
4. Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données commencent en 2001-2002 aux données des années antérieures.

Tableau 10

Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux et territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenant, 2001-2002 à 2003-2004

		Certaines caractéristiques du détenant			
		Admissions personnes condamnées	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
		nombre		pourcentage	nombre
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	1 094 ^r	5	..	33
	2002-2003	1 032 ^r	5	..	31
	2003-2004	1 024	6	..	32
Île-du-Prince-Édouard ³	2001-2002	650	7	3	..
	2002-2003	594	9	3	..
	2003-2004	489	7	2	..
Nouvelle-Écosse	2001-2002	1 507	6	7	30
	2002-2003	1 376	6	6	31
	2003-2004	1 335	8	7	32
Nouveau-Brunswick ^{2,4}	2001-2002	1 555	6	8	..
	2002-2003	2 454 ^r	8 ^r	8 ^r	31 ^r
	2003-2004	2 303	9	9	30
Québec	2001-2002	14 372	10	2	35
	2002-2003	13 423	10	2	35
	2003-2004	11 933	10	2	36
Ontario	2001-2002	31 980	9	9	33
	2002-2003	33 050	9	9	33
	2003-2004	31 710	9	9	32
Manitoba	2001-2002	3 025	8	69	28
	2002-2003	3 316	7	68	30
	2003-2004	3 139	7	68	30
Saskatchewan ²	2001-2002	3 191 ^r	10 ^r	79 ^r	30
	2002-2003	3 354 ^r	10	79 ^r	29
	2003-2004	3 159	12	80	30
Alberta	2001-2002	15 164	12	38	31
	2002-2003	16 190	12	39	31
	2003-2004	16 255	13	39	31
Colombie-Britannique	2001-2002	9 263	8	21	31
	2002-2003	8 740	8	20	31
	2003-2004	8 812	8	20	31
Yukon	2001-2002	280	6	76	32
	2002-2003	206	8	76	31
	2003-2004	192	6	73	30
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	562	7	90	30
	2002-2003	685	7	83	32
	2003-2004	616	7	88	32
Nunavut	2001-2002	217	0	98	..
	2002-2003	240	0	98	..
	2003-2004	171	0	97	37
Total	2001-2002	82 860^r	9	21^r	...
	2002-2003	84 660^r	10	21	...
	2003-2004	81 138	10	21	...

1. Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.

3. Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données commencent en 2001-2002 aux données des années antérieures.

4. Nouveau-Brunswick - Seuls les délinquants qui ont été admis et libérés pendant l'année civile sont représentés parmi les données ayant trait aux caractéristiques des détenus de les années antérieure à partir de 2002-2003.

Tableau 11

Libérations de personnes condamnées ou prévenues des établissements provinciaux et territoriaux, selon la durée du séjour¹, 2003-2004

Statut	Nombre total libérations	Durée du séjour									
		De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 729 jours	2 ans et plus	Médiane (en jours)	
	nombre	pourcentage									
Terre-Neuve-et-Labrador ²	Condamné	1 052	11	13	15	29	21	8	3	0	59
	Prévenu	449	17	14	21	36	9	3	0	0	30
Île-du-Prince-Édouard ³	Condamné	600	41	14	21	8	4	1	0	0	..
	Prévenu	114	57	11	11	11	5	4	1	0	..
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 155	16	13	23	27	17	4	0	0	31
	Prévenu	1 268	81	7	5	6	1	0	0	0	2
Nouveau-Brunswick ²	Condamné	2 289	40	13	13	19	10	3	1	0	12
	Prévenu	1 462	51	8	15	20	5	1	0	0	7
Québec	Condamné	18 977	25	13	17	21	13	8	2	0	28
	Prévenu	18 365	72	9	8	7	2	1	1	0	3
Ontario	Condamné	32 329	26	10	18	25	14	5	2	1	27
	Prévenu	58 031	49	14	14	15	5	2	1	0	8
Manitoba	Condamné	3 424	18	7	20	29	16	7	3	0	40
	Prévenu	9 246	52	12	12	15	6	3	0	0	7
Saskatchewan ²	Condamné	3 248	9	8	22	23	19	14	4	0	60
	Prévenu	5 401	55	12	12	15	5	1	1	0	6
Alberta	Condamné	16 270	33	11	19	21	10	5	1	0	20
	Prévenu	9 980	61	15	14	8	2	0	0	0	5
Colombie-Britannique	Condamné	8 957	26	13	18	25	12	5	1	0	20
	Prévenu	11 970	50	15	16	14	3	1	1	0	7
Yukon	Condamné	181	8	20	29	28	10	4	1	0	25
	Prévenu	347	52	10	14	18	4	1	1	0	7
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	639	10	8	15	38	19	7	0	3	50
	Prévenu	291	32	12	17	28	7	4	0	0	22
Nunavut	Condamné	175	7	1	9	23	29	17	7	6	..
	Prévenu	177	32	7	17	29	12	2	1	1	..
Total	Condamné	89 296	26	11	18	23	13	6	2	0	...
	Prévenu	117 101	54	13	13	13	4	2	1	0	...

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Les calculs de la « durée du séjour » excluent les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.

3. Île-du-Prince-Édouard - La façon de compiler les données a changé, il faut donc faire preuve de prudence en comparant les données commencent en 2001-2002 aux données des années antérieures.

Tableau 12

Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux et territoriaux, 2001-2002 à 2003-2004

		Genre d'évasion					Total
		Infraction aux mesures de sécurité	Aucune infraction aux mesures de sécurité	Permission de sortir avec surveillance	Permission de sortir sans surveillance	Autres	
		nombre					
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	2001-2002	0	0	2	3 ^r	7 ^r	12 ^r
	2002-2003	0	0	0	1 ^r	11 ^r	12
	2003-2004	0	0	0	1	6	7
Île-du-Prince-Édouard ²	2001-2002	0	0	0	0	4	4
	2002-2003	0	0	0	0	11	11
	2003-2004	0	0	0	0	31	31
Nouvelle-Écosse ³	2001-2002	9	0	0	0	0	9
	2002-2003	0	0	0	2	75	77
	2003-2004	0	0	0	0	79	79
Nouveau-Brunswick ^{1,3}	2001-2002	0	1	2	1	2	6
	2002-2003	4 ^r	0 ^r	5 ^r	0 ^r	2 ^r	11 ^r
	2003-2004	2	0	0	4	4	10
Québec	2001-2002	5	0	2	0	8	15
	2002-2003	16	0	2	0	1	19
	2003-2004	1	0	2	0	2	5
Ontario ²	2001-2002	4	5	2	4	629	644
	2002-2003	6	9	3	13	628	659
	2003-2004	1	0	0	3	457	461
Manitoba ⁴	2001-2002	5	5	2	13	56	81
	2002-2003	5	1 ^r	0	21	15 ^r	42 ^r
	2003-2004	2	7	0	19	5	33
Saskatchewan ¹	2001-2002	6	0 ^r	0 ^r	1 ^r	49 ^r	56 ^r
	2002-2003	4 ^r	0 ^r	0 ^r	0 ^r	37 ^r	41 ^r
	2003-2004	8	0	0	0	37	45
Alberta	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Colombie-Britannique ²	2001-2002	4	30	0	0	13	47
	2002-2003	0	6	2	1	7	16
	2003-2004	1	4	2	0	0	7
Yukon ⁵	2001-2002	1	0	0	0	6	7
	2002-2003	4	1	0	1	7	13
	2003-2004	1	0	0	1	12	14
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	0	5	1	2	1	9
	2002-2003	3	1	0	2	3	9
	2003-2004	0	3	1	0	1	5
Nunavut	2001-2002	2	1	0	4	0	7
	2002-2003	0	4	0	0	0	4
	2003-2004	0	0	0	1	0	1
Total	2001-2002	36	47^r	11	28^r	775^r	897^r
	2002-2003	42^r	22^r	12^r	41^r	797^r	914^r
	2003-2004	16	14	5	29	634	698

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
2. Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Colombie-Britannique - La catégorie « autres » inclut les évasions de personnes ayant échappé à la surveillance d'un agent de la paix, de la police, du tribunal ou du huissier, les détenus qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinuée, et, les détenus illégalement en liberté purgeant une peine discontinuée.
3. Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick - La catégorie « autres » est constituée de personnes purgeant une peine d'incarcération discontinuée qui ont fait défaut de se présenter et sont considérées comme étant absentes sans permission.
4. Manitoba - Les contrevenants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinuée ne sont pas compris dans la catégorie « autres ». Ils représentent le nombre suivant pour les trois années figurantes : 2003-2004 - 67; 2002-2003 - 93; et 2001-2002 - 62.
5. Yukon - La catégorie « autres » représente les délinquants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinuée.

Tableau 13
Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire, 2001-2002 à 2003-2004

		Compte moyen de contrevenants ¹							
		Probation	Libération conditionnelle	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ²	Ordonnances d'indemnisation ²	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	Autres ³
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	2 238	0	94	14
	2002-2003	2 235	0	110	8
	2003-2004	2 069	0	149	5
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	705	...	27	16	25
	2002-2003	546	...	24	10	40
	2003-2004	717	...	23	27	22	165
Nouvelle-Écosse ⁴	2001-2002	4 043 ^r	...	150	826	390	412
	2002-2003	4 001 ^r	...	109	783	386	460
	2003-2004	4 045	708	411	542
Nouveau-Brunswick	2001-2002	2 107 ^r	292 ^r	..
	2002-2003	2 022 ^r	308 ^r	..
	2003-2004	2 101	...	180	325	..
Québec	2001-2002	8 389	846	..	2 386	..	7	3 201	0
	2002-2003	8 552	581	..	2 344	..	8	3 536	0
	2003-2004	8 839	550	..	2 370	..	0	3 495	0
Ontario	2001-2002	53 347 ^r	276	0	5 452	0	0	3 010	0
	2002-2003	56 030	210	0	4 758	0	0	3 246	0
	2003-2004	53 641	146	0	9 560	0	0	3 598	0
Manitoba	2001-2002	6 920	...	569	734	780	57
	2002-2003	6 577	...	550	653	899	67
	2003-2004	6 029	...	510	660	841	48
Saskatchewan	2001-2002	3 974	705	979	337	1 094	127
	2002-2003	4 144	685	939	441	1 197	131
	2003-2004	4 181	633	883	508	1 263	134
Alberta ⁴	2001-2002	8 816	...	879	409	0	0	1 259	1 868
	2002-2003	8 468	...	834	286	0	0	1 440	2 020
	2003-2004	7 949	...	869	2 317	0	0	1 489	2 272
Colombie-Britannique ⁵	2001-2002	13 056 ^r	265	5 225	2 022	1 084
	2002-2003	12 149 ^r	223	5 171 ^r	2 025 ^r	1 059 ^r
	2003-2004	11 137	189	5 165	2 003	1 364
Yukon	2001-2002	351	...	2	56	51	23
	2002-2003	337	...	10	96	37	39
	2003-2004	285	...	16	125	36	38
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Nunavut ⁶	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Total	2001-2002	103 946^r	1 387	1 627	10 512^r	979	5 625	12 209	3 610^r
	2002-2003	105 061^r	1 014	1 527	9 509	939	5 716^r	13 193^r	3 824^r
	2003-2004	100 993	885	1 598	13 958	883	5 798	13 632	4 567

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- Sauf sous indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.
- Dans certains secteurs de compétence, les « ordonnances de service communautaire » (OSC) et les « ordonnances d'indemnisation » (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.
- La catégorie « autres » inclut les « détenus libérés temporairement de la garde » et « ceux précisés comme étant autre que du programme de solution de rechange à l'amende ».
- Alberta - La catégorie « autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution, la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès. Les chiffres dans la catégorie « programme de solutions de rechange à l'amende » reflètent le nombre de participants au programme institutionnel et pré-institutionnel. Depuis 2003-2004, le nouveau système d'information (ACOM) est utilisé pour rapporter les données sur les contrevenants communautaires. Ce système nous fournit des informations additionnelles, comme le nombre d'ordonnances de travaux communautaires qui sont des conditions de la probation ou de l'ordonnance de sursis. Ainsi les données ne sont pas comparables à l'information incomplète déclarée pour les années antérieures.
- Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une « ordonnance de service communautaire ».
- Nunavut - Des données exactes ne sont pas disponibles à cause du réaménagement ainsi qu'un système informatique inexistant.

Tableau 14
Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire, 2001-2002 à 2003-2004

		Nombre d'admissions ou libérations							Autres
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ¹	Ordonnances d'indemnisation ¹	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis	
		nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	1 789 ^r	321	..
	2002-2003	1 727 ^r	308	..
	2003-2004	1 715	407	..
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	563	...	67	40	179
	2002-2003	541	...	68	37	151
	2003-2004	498	...	49	28	58	167
Nouvelle-Écosse ³	2001-2002	3 547	...	270	646	614	758
	2002-2003	3 728	...	196	651	626	981
	2003-2004	3 860	...	111	634	664	1 089
Nouveau-Brunswick ^{2,3}	2001-2002	1 830	...	682	316	667	753
	2002-2003	1 792 ^r	..	522 ^r	294 ^r	5 ^r	...	606 ^r	1 ^r
	2003-2004	1 753	..	491	337	3	...	615	1
Québec	2001-2002	8 277	1 323	..	4 296	..	22	4 670	0
	2002-2003	8 280	1 247	..	4 426	..	20	4 941	0
	2003-2004	8 645	1 175	..	4 546	..	0	4 525	0
Ontario	2001-2002	38 236	486	0	9 051	0	0	4 416	0
	2002-2003	39 778	357	0	7 991	0	0	4 920	0
	2003-2004	37 407	287	0	8 807	0	0	5 212	0
Manitoba ⁴	2001-2002	5 219	...	1 197	998	766	1 037
	2002-2003	3 501	...	1 046	946	798	1 490
	2003-2004	3 379	...	971	816	739	1 150
Saskatchewan ²	2001-2002	3 444 ^r ^r	795 ^r	542 ^r	736 ^r	1 365 ^r	308 ^r
	2002-2003	3 549 ^r ^r	729 ^r	540 ^r	908 ^r	1 466 ^r	319 ^r
	2003-2004	3 438	810	502	1 104	1 514	281
Alberta ⁵	2001-2002	9 438	...	5 795	920	0	0	1 731	4 377
	2002-2003	8 821	...	5 761	557	0	0	1 590	4 471
	2003-2004	8 597	...	5 439	2 380	0	0	1 558	4 761
Colombie-Britannique ⁶	2001-2002	11 067	492	12 210	3 712	1 227
	2002-2003	10 429	420	12 177	3 545	3 186
	2003-2004	9 120	398	11 995	3 141	3 186
Yukon	2001-2002	338	...	20	191	104	109
	2002-2003	363	...	30	227	99	114
	2003-2004	292	...	42	261	96	117
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Nunavut ⁷	2001-2002	801	4	198	9
	2002-2003	885	0	285	6
	2003-2004	922	...	27	0	328	25
Total	2001-2002	84 549^r	2 301	8 031^r	17 026^r	542^r	13 159^r	18 604^r	8 757^r
	2002-2003	83 394^r	2 024	7 623^r	15 594^r	545^r	13 332^r	19 221^r	10 719^r
	2003-2004	79 626	1 860	7 130	15 978	505	13 360	18 857	10 777

- Dans certains secteurs de compétence, les « ordonnances de service communautaire » (OSC) et les « ordonnances d'indemnisation » (OI) sont des conditions d'une « ordonnance de probation ». Les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.
- Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
- Nouveau-Brunswick 2001-2002 et les années antérieures et Alberta toute les années - La catégorie « autres » comprend les détenus libérés temporairement de la garde, la mise en liberté sous caution, la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.
- Manitoba - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002 et en 2002-2003, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, d'un nouveau système d'information (COMS).
- Alberta - Les chiffres dans la catégorie « programme de solutions de rechange à l'amende » reflètent le nombre de participants au programme institutionnel et pré-institutionnel. Depuis 2003-2004, le nouveau système d'information (ACOM) est utilisé pour rapporter les données sur les contrevenants communautaires. Ce système nous fournit des informations additionnelles, comme le nombre d'ordonnances de travaux communautaires qui sont des conditions de la probation ou de l'ordonnance de sursis. Ainsi les données ne sont pas comparables à l'information incomplète déclarée pour les années antérieures.
- Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une « ordonnance de service communautaire ». Il faut également noter que le compte dans la catégorie des « ordonnances de service communautaire » repose sur le nombre de libérations. Les données de la catégorie « autres » prennent en compte la surveillance électronique; l'augmentation rapide en 2002-2003, est due à l'inclusion d'une nouvelle catégorie « mesures de rechange ».
- Nunavut - Les données proviennent des services informatisés aux tribunaux. Au Nunavut, les admissions aux services correctionnels communautaires représentent le nombre unique de personnes admises selon un statut juridique particulier au cours de l'année et non le nombre d'admissions comme tel.

Tableau 15
Durée de l'ordonnance de probation, 2001-2002 à 2003-2004

		Nombre total des admissions à la probation	Durée de l'ordonnance de probation				
			Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 mois	Plus de 6 mois et moins de 12 mois
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	1 789 ^r	1	0	1	6	3
	2002-2003	1 727 ^r	1	0	0	6	3
	2003-2004	1 715	0	1	0	7	3
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	563
	2002-2003	541	..	8	..	2	17
	2003-2004	498	1	2	0	4	4
Nouvelle-Écosse	2001-2002	3 547	2	2	1	9	6
	2002-2003	3 728	2	1	1	10	7
	2003-2004	3 860	2	2	1	9	7
Nouveau-Brunswick ^{2,3}	2001-2002	1 830
	2002-2003	1 792 ^r	1 ^r	3 ^r	2 ^r	15 ^r	8 ^r
	2003-2004	1 753	1	2	1	13	9
Québec	2001-2002	8 277	0	0	0	4	1
	2002-2003	8 280	0	0	0	4	1
	2003-2004	8 645	0	1	1	5	2
Ontario	2001-2002	38 236	1	1	1	4	6
	2002-2003	39 778	1	1	0	4	6
	2003-2004	37 407	1	1	0	2	7
Manitoba ⁴	2001-2002	5 219	5	0	0	2	4
	2002-2003	3 501	0	0	0	3	2
	2003-2004	3 379	0	0	0	4	2
Saskatchewan ²	2001-2002	3 444 ^r	0	1	1	15	14
	2002-2003	3 549 ^r	0	1	1	17	14
	2003-2004	3 438	0	2	1	19	15
Alberta	2001-2002	9 438
	2002-2003	8 821
	2003-2004	8 597
Colombie-Britannique	2001-2002	11 067	1	2	2	13	8
	2002-2003	10 429	1	1	1	12	9
	2003-2004	9 120	1	1	1	13	9
Yukon	2001-2002	338	8	0	8	0	36
	2002-2003	363	10	0	15	0	32
	2003-2004	292	10	0	15	0	37
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Nunavut	2001-2002	801	3	5	3	14	12
	2002-2003	885	1	3	1	18	4
	2003-2004	922	1	3	2	15	10
Total	2001-2002	84 549^r	1	1	1	6	6
	2002-2003	83 394^r	1	1	1	6	6
	2003-2004	79 626	1	1	1	6	7

Tableau 15
Durée de l'ordonnance de probation, 2001-2002 à 2003-2004 – fin

		Durée de l'ordonnance de probation						Médiane ¹ (en mois)
		12 mois	Plus de 12 mois et moins de 18 mois	18 mois	Plus de 18 mois et moins de 24 mois	24 mois	Plus de 24 mois	
		pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	39	2	6	2	23	17	12
	2002-2003	40	2	7	2	22	15	12
	2003-2004	45	2	7	1	21	12	12
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002
	2002-2003	..	0	0	70	0	3	..
	2003-2004	40	2	29	..	16	2	..
Nouvelle-Écosse	2001-2002	41	8	12	3	11	6	12
	2002-2003	42	8	12	2	10	5	12
	2003-2004	41	8	12	2	10	5	12
Nouveau-Brunswick ^{2,3}	2001-2002
	2002-2003	37 ^r	3 ^r	8 ^r	2 ^r	13 ^r	7 ^r	12 ^r
	2003-2004	38	4	8	2	16	6	12
Québec	2001-2002	32	3	7	0	39	14	24
	2002-2003	33	1	10	0	37	13	18
	2003-2004	34	2	10	0	34	12	18
Ontario	2001-2002	44	4	10	7	11	10	12
	2002-2003	47	4	5	12	0	20	12
	2003-2004	48	4	5	12	20	0	12
Manitoba ⁴	2001-2002	23	5	10	6	21	23	18
	2002-2003	29	4	15	4	25	19	18
	2003-2004	35	2	17	2	25	12	18
Saskatchewan ²	2001-2002	35 ^r	5	15 ^r	2 ^r	6	6 ^r	12
	2002-2003	37 ^r	3	14 ^r	2 ^r	6 ^r	5 ^r	12
	2003-2004	37	4	12	2	5	3	12
Alberta	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Colombie-Britannique	2001-2002	45	1	12	0	12	4	12
	2002-2003	46	1	12	0	12	4	12
	2003-2004	48	1	12	0	10	3	12
Yukon	2001-2002	0	33	0	4	1	10	9
	2002-2003	1	30	0	5	1	8	9
	2003-2004	1	26	0	5	0	4	9
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003	12
	2003-2004
Nunavut	2001-2002	36	3	9	0	13	1	..
	2002-2003	50	3	9	0	10	2	..
	2003-2004	41	2	15	0	6	3	..
Total	2001-2002	40^r	4	10	5	15	10	...
	2002-2003	43	4	8^r	7^r	9	15	...
	2003-2004	44	4	8	7	19	4	...

1. Il est impossible de calculer la durée médiane globale des ordonnances de probation étant donné que seul les données agrégées sont recueillies.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.

3. Nouveau-Brunswick - En 2000-2001 ainsi qu'en 2001-2002, les données ayant trait à la « durée de l'ordonnance de probation » ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

4. Manitoba - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002 ainsi qu'en 2002-2003, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, d'un nouveau système d'information (COMS).

Tableau 16
Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave, 2001-2002 à 2003-2004

		Nombre total d'admissions à la probation	Code criminel				Lois fédérales		Lois provinciales/ territoriales et règlements municipaux	Total
			Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Infractions concernant les drogues	Autres		
									nombre	
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	2001-2002	1 789 ^r	36 ^r	28	7	21	0	7	1	
	2002-2003	1 727 ^r	36 ^r	28 ^r	7	21	0	5	2	
	2003-2004	1 715	34	27	7	21	0	6	3	
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	563	
	2002-2003	541	36	26	18	18	1	0	0	
	2003-2004	498	44	21	17	15	3	0	0	
Nouvelle-Écosse	2001-2002	3 547	35	23	7	28	7	1	0	
	2002-2003	3 728	35	23	7	29	6	1	0	
	2003-2004	3 860	35	21	8	30	5	0	0	
Nouveau-Brunswick ^{1,2}	2001-2002	1 830	
	2002-2003	1 792 ^r	38 ^r	32 ^r	4 ^r	16 ^r	9	0	0	
	2003-2004	1 753	41	33	4	15	6	0	0	
Québec	2001-2002	8 277	31	35	4	18	11	1	0	
	2002-2003	8 280	32	34	4	19	11	0	0	
	2003-2004	8 645	31	34	4	20	11	0	0	
Ontario	2001-2002	38 236	53	23	5	12	6	0	1	
	2002-2003	39 778	54	23	5	16	2	0	0	
	2003-2004	37 407	53	24	4	13	5	0	0	
Manitoba ³	2001-2002	5 219	
	2002-2003	3 501	
	2003-2004	3 379	54	21	4	19	2	0	0	
Saskatchewan ¹	2001-2002	3 444 ^r	50	24	6 ^r	17 ^r	2 ^r	1 ^r	0	
	2002-2003	3 549 ^r	50 ^r	24 ^r	7 ^r	17 ^r	2 ^r	0	0	
	2003-2004	3 438	48	24	6	19	2	1	1	
Alberta	2001-2002	9 438	
	2002-2003	8 821	
	2003-2004	8 597	
Colombie-Britannique	2001-2002	11 067	40	33	3	14	8	0	1	
	2002-2003	10 429	40	34	3	14	8	0	1	
	2003-2004	9 120	37	34	3	18	7	0	1	
Yukon	2001-2002	338	33	15	5	41	3	0	3	
	2002-2003	363	50	14	7	23	5	0	1	
	2003-2004	292	46	15	5	26	5	0	3	
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	
	2002-2003	
	2003-2004	
Nunavut	2001-2002	801	51	22	1	20	4	0	2	
	2002-2003	885	51	12	1	30	4	0	1	
	2003-2004	922	54	11	2	29	2	0	1	
Total	2001-2002	84 549^r	46	26	5	15^r	6	1	1	
	2002-2003	83 394^r	47	26^r	5	17	4	1^r	0^r	
	2003-2004	79 626	46	26	5	17	5	1	0	

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions à la probation moins celles dont l'infraction la plus grave est inconnu.

1. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
2. Nouveau-Brunswick - En 2001-2002, les données ayant trait sur les infractions ne sont pas disponibles en raison de l'adoption d'un nouveau système informatiques.
3. Manitoba - Les données ayant trait aux infractions ne sont pas disponibles. - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002 et 2002-2003, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, d'un nouveau système d'information (COMS).

Tableau 17

Âge des contrevenants à l'admission à la probation, 2001-2002 à 2003-2004

		Âge à l'admission ¹								Âge médian ¹	Total
		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus		
		pourcentage								nombre	
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	10	21	13	13	13	12	7	11	32 ^r	1 789 ^r
	2002-2003	11	22	13	11	13	11	9	10	32	1 727 ^r
	2003-2004	10	19	13	13	12	13	9	11	32	1 715
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	563
	2002-2003	10	23	16	13	13	10	5	10	..	541
	2003-2004	10	25	16	13	11	11	5	8	..	498
Nouvelle-Écosse	2001-2002	9	22	14	13	15	11	8	9	31	3 547
	2002-2003	8	22	14	12	15	11	7	10	32	3 728
	2003-2004	7	21	14	13	13	13	8	11	34	3 860
Nouveau-Brunswick ^{2,3}	2001-2002	1 830
	2002-2003	9 ^r	24 ^r	16 ^r	13 ^r	12 ^r	11 ^r	6 ^r	8 ^r	30 ^r	1 792 ^r
	2003-2004	10	23	17	13	11	11	7	7	30	1 753
Québec	2001-2002	9	22	14	14	16	12	7	8	32	8 277
	2002-2003	8	23	14	13	14	12	7	8	32	8 280
	2003-2004	5	25	15	13	13	13	8	9	32	8 645
Ontario	2001-2002	10	21	13	14	15	12	7	8	32	38 236
	2002-2003	9	21	14	13	14	12	7	9	32	39 778
	2003-2004	8	21	14	13	14	12	8	9	32	37 407
Manitoba ⁴	2001-2002	7	25	18	16	13	10	5	6	29	5 219
	2002-2003	7	25	18	15	13	11	6	6	30	3 501
	2003-2004	5	25	17	15	14	10	7	8	31	3 379
Saskatchewan ²	2001-2002	12 ^r	24	18	14	13	9 ^r	5 ^r	6	28	3 444 ^r
	2002-2003	10 ^r	24	17	16	12	9 ^r	5	6	29	3 549 ^r
	2003-2004	11	25	16	15	13	10	5	6	29	3 438
Alberta	2001-2002	9 438
	2002-2003	8 821
	2003-2004	8 597
Colombie-Britannique	2001-2002	11	20	15	16	15	11	6	6	31	11 067
	2002-2003	10	20	14	15	15	12	6	7	31	10 429
	2003-2004	9	19	13	16	16	12	7	8	31	9 120
Yukon	2001-2002	8	26	15	19	12	7	4	8	30	338
	2002-2003	6	28	13	13	14	13	6	6	31	363
	2003-2004	5	26	14	18	13	10	7	8	32	292
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Nunavut	2001-2002	13	24	22	17	12	5	3	3	..	801
	2002-2003	11	28	19	20	12	6	2	2	..	885
	2003-2004	11	29	18	19	15	5	2	1	..	922
Total	2001-2002	10	22	14	14	15	11	7	8	...	84 549^r
	2002-2003	9	22	14	14	14	12	7	8	...	83 394^r
	2003-2004	8	22	14	14	14	12	8	8	...	79 626

1. Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seul des données agrégées sont recueillies.

2. Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.

3. Nouveau-Brunswick - À partir de 2000-2001 à 2001-2002, les données ayant trait à l'âge des contrevenants lors de l'admission à la probation ne sont pas disponibles à cause du réaménagement des systèmes informatiques.

4. Manitoba - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, d'un nouveau système d'information (COMS).

Tableau 18
Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 2001-2002 à 2003-2004

		Nombre total des admissions à la probation	Certaines caractéristiques du contrevenant		
			Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve-et-Labrador ²	2001-2002	1 789	18	..	32
	2002-2003	1 727 ^r	18	..	32
	2003-2004	1 715	18	..	32
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	563
	2002-2003	541	13
	2003-2004	498	12
Nouvelle-Écosse	2001-2002	3 547	15	5	31
	2002-2003	3 728	18	6	32
	2003-2004	3 860	16	7	34
Nouveau-Brunswick ²	2001-2002	1 830	16	8	..
	2002-2003	1 792 ^r	16	8	30 ^r
	2003-2004	1 753	17	7	30
Québec	2001-2002	8 277	13	8	32
	2002-2003	8 280	12	7	32
	2003-2004	8 645	14	7	32
Ontario	2001-2002	38 236	17	6	32
	2002-2003	39 778	17	6	32
	2003-2004	37 407	17	6	32
Manitoba ³	2001-2002	5 219	17	51	29
	2002-2003	3 501	18	46	30
	2003-2004	3 379	19	50	31
Saskatchewan ²	2001-2002	3 444 ^r	20	64 ^r	28
	2002-2003	3 549 ^r	19	64 ^r	29
	2003-2004	3 438	19	67	29
Alberta	2001-2002	9 438	17	21	..
	2002-2003	8 821	18	21	..
	2003-2004	8 597	18	24	..
Colombie-Britannique	2001-2002	11 067	17	19	31
	2002-2003	10 429	17	20	31
	2003-2004	9 120	18	19	31
Yukon	2001-2002	338	14	65	30
	2002-2003	363	18	60	31
	2003-2004	292	15	61	32
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Nunavut ⁴	2001-2002	801	16	95	..
	2002-2003	885	12	90	..
	2003-2004	922	19	99	..
Total	2001-2002	84 549^r	17^r	16	...
	2002-2003	83 394^r	17	15^r	...
	2003-2004	79 626	17	16	...

Note : Le calcul du pourcentage de distribution est basé sur le nombre total des admissions à la probation moins celles dont le sexe ainsi que le statut d'autochtone est inconnu.

- Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission à la probation étant donné que seul des données agrégées sont recueillies.
- Les données pour ces répondants proviennent de la nouvelle Enquête sur les services correctionnels intégrés et elles ont été totalisées à partir de microdonnées pour les années suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, 2001-2002; Nouveau-Brunswick, 2002-2003; Saskatchewan, 2001-2002. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être faites avec prudence.
- Manitoba - Alors que les admissions à la probation ont diminué en 2001-2002 et 2002-2003, certaines de ces diminutions sont attribuables à l'implantation, en 1999-2000, d'un nouveau système d'information (COMS).
- Nunavut - Les données de 2002-2003 sur le « pourcentage d'Autochtones » ont été estimées.

Tableau 19
Décès des contrevenants provinciaux et territoriaux, selon la cause du décès, 2001-2002 à 2003-2004

		Cause du décès				Statut du détenu		
		Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres ¹	Total	En détention	En liberté
		nombre						
Terre-Neuve-et-Labrador	2001-2002	0	0	0	0
	2002-2003	1	1	1	0
	2003-2004	1	0	1	1	0
Île-du-Prince-Édouard	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	2001-2002	1	0	0	0	1	1	0
	2002-2003	1	0	0	0	1	1	0
	2003-2004	1	0	0	1	2	2	0
Québec	2001-2002	8	0	0	5	13	13	0
	2002-2003	11	2	3	1	17	17	0
	2003-2004	3	0	1	4	8	8	0
Ontario	2001-2002	3	0	10	0	13	13	0
	2002-2003	1	0	7	10	18	18	0
	2003-2004	1	0	2	11	14	14	0
Manitoba	2001-2002	0	0	1	0	1	0	1
	2002-2003	0	0	0	1	1	0	1
	2003-2004	0	0	1	0	1	1	0
Saskatchewan	2001-2002	2	0	0	2	4	4	0
	2002-2003	1	0	3	0	4	4	0
	2003-2004	2	0	0	2	4	4	0
Alberta	2001-2002	2	0	0	2	4	4	0
	2002-2003	1	0	2	3	6	3	3
	2003-2004	0	0	1	1	2	2	0
Colombie-Britannique	2001-2002	0	0	4	1	5	5	0
	2002-2003	1	0	1	2	4	2	2
	2003-2004	0	0	3	4	7	4	3
Yukon	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	2001-2002	0	0	0	0	0	0	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	2001-2002	1	0	0	0	1	1	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0	0
Total	2001-2002	17	0	15	10	42	41	1
	2002-2003	16	2	16	18	52	46	6
	2003-2004	8	0	8	23	39	36	3

1. La catégorie « autres » englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique « en liberté », les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement par exemple lors d'une permission de sortir.

Tableau 20
Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles, 2001-2002 à 2003-2004

		Décisions accordant la libération conditionnelle totale				
		Accordée	Refusée	Reportée ¹	Total	Accordée
		nombre				pourcentage
Québec	2001-2002	1 323	1 434	0	2 757	48
	2002-2003	1 267	1 394	0	2 661	48
	2003-2004	1 181	1 350	0	2 531	47
Ontario	2001-2002	511	1 238	53	1 802	28
	2002-2003	361	847	57	1 265	29
	2003-2004	271	946	26	1 243	22
Colombie-Britannique	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Total³	2001-2002	1 834	2 672	53	4 559	41
	2002-2003	1 628	2 241	57	3 926	42
	2003-2004	1 452	2 296	26	3 774	39
		Cessation de la libération conditionnelle totale - Raison de la cessation				
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite
		nombre				pourcentage
Québec	2001-2002	1 548	464	8	2 020	77
	2002-2003	1 324	420	3	1 747	76
	2003-2004	1 242	412	8	1 662	75
Ontario	2001-2002	438	53	0	491	89
	2002-2003	307	54	3	364	84
	2003-2004	230	41	1	272	85
Colombie-Britannique	2001-2002
	2002-2003
	2003-2004
Total²	2001-2002	1 986	517	8	2 511	79
	2002-2003	1 631	474	6	2 111	77
	2003-2004	1 472	453	9	1 934	76

1. Comprend les détenus non-admissibles ou non-disponibles pour une entrevue et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

2. Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

Tableaux fédéraux

Tableau 21

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 2003-2004

	Niveau de sécurité					Capacité ¹		
	Centres correctionnels communautaires	Sécurité minimale	Sécurité moyenne ²	Sécurité maximale ³	Niveau multi-sécuritaire	Institutionnel	Communautaire	Total
	nombre							
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	0	0	22	22
Nouvelle-Écosse	2	0	1	0	1	436	36	472
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	1	885	26	911
Québec	6	3	4	3	2	3 675	196	3 871
Ontario	3	3	5	2	2	3 586	95	3 681
Manitoba	1	1	1	0	0	713	40	753
Saskatchewan	1	2	0	0	3	974	42	1 016
Alberta	0	3	0	1	3	1 871	0	1 871
Colombie-Britannique	1	3	3	1	3	2 015	48	2 063
Total	16	16	15	8	15	14 155	505	14 660

1. La « capacité » comprend le nombre normal de lits d'association, de lits de réception et de lits d'établissement de psychiatrie ou de santé mentale mais exclue la ségrégation disciplinaire, les lits médicaux et les lits d'hôpital.

2. La « sécurité moyenne » inclue, dans certaines circonstances, des lits de sécurité minimale et de réception.

3. La « sécurité maximale » inclue, dans certaines circonstances, des lits d'établissement de psychiatrie ou de réception.

Source : Division de la planification opérationnelle, données de 2003-2004 du NCAOP.

Tableau 22

Total des dépenses fédérales¹, 2001-2002 à 2003-2004

	Dollars courants				Dollars constants de 1992-1993			
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
2001-2002	1 424 596	130 137	1 554 733	45,92 ¹	1 224 932	111 898	1 336 830	39,49 ¹
2002-2003	1 448 955	125 955	1 574 910	46,20 ¹	1 210 489	105 226	1 315 714	38,60 ¹
2003-2004	1 447 446	110 530	1 557 976	45,76	1 186 431	90 598	1 277 030	37,51

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale de libérations conditionnelles (CNLC). Les dépenses du SCC excluent le CORCAN.

Source : Comptes Nationaux du Canada.

Tableau 23

Total des dépenses d'exploitation fédérales¹, selon le secteur de service principal (en dollars courants), 2001-2002 à 2003-2004

	Administration centrale et services centraux		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Commission nationale des libérations conditionnelles		Total
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	
2001-2002	259 286	18	977 229	69	153 581	11	34 500	2	1 424 596
2002-2003	309 447	21	942 708	65	160 300	11	36 500	3	1 448 955
2003-2004	286 958	20	967 590	67	157 199	11	35 700	2	1 447 446

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Les dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC). Les dépenses totales du SCC excluent le CORCAN.

Source : Comptes Nationaux du Canada.

Tableau 24

Données sur le personnel¹ du Service correctionnel Canada, par secteurs de service principaux, 2003-2004

	Réelles	Pourcentage du total
	nombre	
Administration centrale et services centraux	1 901	13
Centres de détention	12 050	79
Surveillance communautaire	1 207	8
Total	15 158	100

1. Les données ayant trait au personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 2004.

Tableau 25

Coût quotidien moyen par détenu fédéral, 2001-2002 à 2003-2004

	Coût d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993		Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
	\$'000		nombre	\$	
2001-2002	1 085 277	933 170	4 653 750 ^r	233,20 ^r	200,52 ^r
2002-2003	1 099 525	918 567	4 685 870	234,65	196,03
2003-2004	1 111 239	910 852	4 626 606	240,18	196,87

1. Le coût quotidien moyen d'un détenu inclut les frais de fonctionnement des établissements tels les salaires, mais exclue les dépenses en capital et les dépenses liées à CORCAN (un organisme de service spécial qui mène des activités industrielles dans les pénitenciers). En 2001-2002, la méthode de répartition des coûts a été perfectionnée afin de mieux refléter les dépenses directement liées aux délinquants; y sont exclus, les rénovations majeures et les coûts de construction. Dans les publications antérieures, le coût quotidien moyen par détenu était basé sur les dépenses opérationnelles fédérales liés aux services de détention (tableau 23), en conséquence, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

2. La « durée du séjour en jours » repose sur un dénombrement moyen du compte réel de détenus qui est effectué une fois par semaine et multiplié par le nombre de jours dans l'année.

Tableau 26
Équivalents temps plein¹ utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2003-2004

	Membres de la Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Membres du personnel	Total
	nombre			
Type d'employés	43,0	13,0	310,0	366,0
	Libération conditionnelle	Clémence et réhabilitation	Gestion générale	Total
Secteurs d'activité	264,0	28,0	74,0	366,0

1. Avant 1999-2000, ce tableau faisait état des « années-personnes » mais à la suite d'une directive du Conseil du Trésor, un « employé à temps plein » est devenu un « équivalent temps plein ».

Tableau 27
Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux, 2001-2002 à 2003-2004

	Compte réel ¹	Taux d'incarcération
		Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
nombre		
Atlantique	2001-2002	1 152
	2002-2003	1 157
	2003-2004	1 176
Québec	2001-2002	63 ^r
	2002-2003	63 ^r
	2003-2004	63
Ontario	2001-2002	57
	2002-2003	56
	2003-2004	54
Prairies	2001-2002	37
	2002-2003	37
	2003-2004	36
Pacifique	2001-2002	79 ^r
	2002-2003	78 ^r
	2003-2004	73
Total	2001-2002	56
	2002-2003	56
	2003-2004	56
	2001-2002	12 750
	2002-2003	12 838
	2003-2004	12 641
		53
		53
		51

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Le compte réel de détenus comprend les contrevenants fédéraux, provinciaux et territoriaux dans un établissement fédéral ainsi que ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Tableau 28

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004

		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
		nombre					
Mandat d'incarcération	2001-2002	439	977 ^r	1 047 ^r	1 198	457 ^r	4 118 ^r
	2002-2003	489 ^r	972 ^r	1 116 ^r	1 223 ^r	481 ^r	4 281 ^r
	2003-2004	467	936	1 163	1 173	487	4 226
Révocation	2001-2002	332 ^r	776	698	946	415 ^r	3 167 ^r
	2002-2003	372 ^r	741 ^r	785 ^r	972 ^r	425 ^r	3 295 ^r
	2003-2004	335	711	771	934	427	3 178
Cessation de la libération	2001-2002	0	1	0	2	2	5
	2002-2003	0	3	4	1	2	10
	2003-2004	1	1	3	0	2	7
Interruption	2001-2002	0	0	0	0	0	0
	2002-2003	0	0	0	0	0	0
	2003-2004	0	0	0	0	0	0
Transferts d'autres pays	2001-2002	0	22	50	0	9	81
	2002-2003	0	42 ^r	27	2	6	77 ^r
	2003-2004	0	19	46	1	25	91
Autres ¹	2001-2002	5	26	16	26	4	77 ^r
	2002-2003	12 ^r	12 ^r	22	21 ^r	7	74
	2003-2004	6	25	14	22	8	75
Total	2001-2002	776^r	1 802^r	1 811^r	2 172	887^r	7 448^r
	2002-2003	873^r	1 770^r	1 954^r	2 219^r	921^r	7 737^r
	2003-2004	809	1 692	1 997	2 130	949	7 577

Tableau 29

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	pourcentage		
Moins de 2 ans	0,19	0,26 ^r	0,17
2 ans et moins de 3 ans	45,00 ^r	50,76 ^r	54,80
3 ans et moins de 4 ans	22,71 ^r	21,23 ^r	20,00
4 ans et moins de 5 ans	11,27 ^r	8,90 ^r	8,97
5 ans et moins de 6 ans	6,48 ^r	5,89 ^r	4,85
6 ans et moins de 7 ans	3,89 ^r	3,36 ^r	2,82
7 ans et moins de 8 ans	1,99	1,75 ^r	1,51
8 ans et moins de 9 ans	1,75 ^r	1,19 ^r	1,09
9 ans et moins de 10 ans	0,90 ^r	0,68 ^r	0,66
10 ans et moins de 15 ans	1,46 ^r	2,17 ^r	1,68
15 ans et moins de 20 ans	0,39 ^r	0,42	0,28
20 ans et plus	0,15 ^r	0,05	0,05
Emprisonnement à vie	3,84 ^r	3,34 ^r	3,12
Total	100	100	100
Nombre d'admissions¹	4 118^r	4 281^r	4 226
Durée moyenne de la peine (en mois)	42,6^r	41,1^r	39,0
Durée médiane de la peine (en mois)	36,0^r	33,0^r	30,0

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les données représentent les admissions de délinquants sous responsabilité fédérale dans un établissement fédéral ou provincial.

La moyenne a été calculée selon la durée moyenne agrégée de la peine à l'admission (en jours) divisée par 30 jours.

1. Dans le calcul de la durée moyenne de la peine, on exclut les personnes qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Tableau 30

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004

		Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle et violence sexuelle	Enlèvement	Introduction par effraction	Trafic - Importation de drogues	Armes et explosifs	Fraude	Principales voies de fait
		nombre									
Atlantique	2001-2002	8	2	69 ^r	58 ^r	7	68 ^r	56 ^r	6	3	56
	2002-2003	18 ^r	3	108 ^r	57 ^r	3	67 ^r	76 ^r	1 ^r	16 ^r	55 ^r
	2003-2004	16	4	91	38	6	101	57	7	9	47
Québec	2001-2002	64 ^r	12 ^r	174 ^r	124 ^r	30	111 ^r	131	8	13	89 ^r
	2002-2003	55 ^r	10	188 ^r	117	20 ^r	98 ^r	113 ^r	7 ^r	17 ^r	90 ^r
	2003-2004	47	11	165	96	28	135	135	8	18	96
Ontario	2001-2002	85	14	212	119 ^r	19	103 ^r	143 ^r	12	24 ^r	105 ^r
	2002-2003	67 ^r	16 ^r	202 ^r	127 ^r	17 ^r	133 ^r	155 ^r	22 ^r	25 ^r	133 ^r
	2003-2004	74	18	197	126	21	128	177	21	34	134
Prairies	2001-2002	86 ^r	3	252	134 ^r	18	134	233 ^r	9	20	132 ^r
	2002-2003	86	1 ^r	206 ^r	162 ^r	24	146 ^r	229 ^r	5	19 ^r	152 ^r
	2003-2004	59	1	246	143	20	143	180	8	25	123
Pacifique	2001-2002	58	5	109 ^r	47 ^r	3	73	27 ^r	3 ^r	7	46 ^r
	2002-2003	41	3	108	45 ^r	9	92 ^r	32 ^r	5 ^r	4 ^r	38 ^r
	2003-2004	47	3	114	37	14	84	34	4	7	51
Total²	2001-2002	301^r	36^r	816^r	482^r	77	489^r	590	38^r	67^r	428^r
	2002-2003	267^r	33^r	812^r	508^r	73^r	536^r	605^r	40^r	81^r	468^r
	2003-2004	243	37	813	440	89	591	583	48	93	451

		Infractions aux règlements de la circulation Code Criminel										Total
		Voies de fait	Vol	Crime d'incendie	Violation d'une ordonnance de la cour	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel ¹	Infractions aux autres lois fédérales	Infractions aux lois provinciales	Inconnu		
nombre												
Atlantique	2001-2002	10 ^r	16	11	2	4	7	54 ^r	0	0	2 ^r	439
	2002-2003	15 ^r	13 ^r	6	2	0	8	41 ^r	0	0	0	489 ^r
	2003-2004	11	23	4	2	0	8	42	0	0	1	467
Québec	2001-2002	17	38	8	7	1	10 ^r	138 ^r	0	2	0 ^r	977 ^r
	2002-2003	38 ^r	40 ^r	9 ^r	6	3	14	140 ^r	3	3	1 ^r	972 ^r
	2003-2004	23	30	6	9	5	12	112	0	0	0	936
Ontario	2001-2002	18 ^r	24 ^r	10	20 ^r	3 ^r	22 ^r	108 ^r	1	2	3 ^r	1 047 ^r
	2002-2003	27 ^r	12 ^r	11 ^r	20 ^r	2 ^r	31 ^r	106 ^r	6	1 ^r	3 ^r	1 116 ^r
	2003-2004	20	25	5	24	2	46	107	2	0	2	1 163
Prairies	2001-2002	15	31 ^r	9	12 ^r	0	35 ^r	70 ^r	1	1	3 ^r	1 198 ^r
	2002-2003	16 ^r	29 ^r	10 ^r	15	3	28 ^r	85 ^r	0	0	7	1 223 ^r
	2003-2004	22	28	6	34	5	30	91	0	0	9	1 173
Pacifique	2001-2002	5	11 ^r	4	12	0	7	31 ^r	3	0 ^r	6 ^r	457 ^r
	2002-2003	8 ^r	24 ^r	3	12 ^r	0	12	41 ^r	2	0	2 ^r	481 ^r
	2003-2004	5	5	5	7	0	7	61	2	0	0	487
Total²	2001-2002	65^r	120^r	42	53^r	8^r	81^r	401^r	5	5	14^r	4 118^r
	2002-2003	104^r	118^r	39^r	55^r	8^r	93^r	413^r	11	4^r	13^r	4 281^r
	2003-2004	81	111	26	76	12	103	413	4	0	12	4 226

1. Les « autres infractions au Code criminel » incluent dans les infractions d'ordre sexuel (2001-2002 - 20, 2002-2003 - 19, 2003-2004 - 16), la possession de drogues (2001-2002 - 2, 2002-2003 - 1, 2003-2004 - 2), le vol (2001-2002 - 58, 2002-2003 - 87, 2003-2004 - 129), les infractions contre l'ordre public (2001-2002 - 26, 2002-2003 - 31, 2003-2004 - 28) ainsi que les infractions de dommage à la propriété et de méfait (2001-2002 - 3, 2002-2003 - 2, 2003-2004 - 2).

2. Les admissions dont l'établissement n'est pas connu ont été exclus.

Tableau 31

Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant, 2001-2002 à 2003-2004

		Province et territoire où la peine a été infligée							
		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
		nombre							
Nombre d'admissions ¹	2001-2002	61 ^r	9	231 ^r	136	980 ^r	1 060 ^r	240 ^r	195
	2002-2003	68 ^r	9	239 ^r	171 ^r	976 ^r	1 153 ^r	211 ^r	222
	2003-2004	62	17	223	163	935	1 180	229	188
Certaines caractéristiques du détenu:									
Pourcentage de femme	2001-2002	5	0	3	4	3	6	6 ^r	9
	2002-2003	0	11	6	4	3	7	3	4
	2003-2004	3	6	6	9	4	6	9	6
Pourcentage d'Autochtones	2001-2002	5 ^r	11 ^r	6	8 ^r	3	8	52 ^r	66 ^r
	2002-2003	10 ^r	22 ^r	5 ^r	9 ^r	5 ^r	10	60 ^r	73 ^r
	2003-2004	10	0	8	6	4	7	54	63
Âge moyen à l'admission	2001-2002	36	34	32	32	36	34	29 ^r	32 ^r
	2002-2003	32	41	33	34	36	34	30 ^r	31
	2003-2004	32	40	31	32	35	34	31	34
Âge médian à l'admission	2001-2002	35	34	29	30	35	33	26 ^r	29 ^r
	2002-2003	30	37	31	32	35	33	28	30
	2003-2004	29	40	30	30	35	34	29	32
		Province et territoire où la peine a été infligée							
		Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Extérieur du Canada	Non déclaré	Total
Nombre d'admissions ¹	2001-2002	706	449 ^r	5	21	11	0	14 ^r	4 118 ^r
	2002-2003	709 ^r	474 ^r	6	23 ^r	9	0	11 ^r	4 281 ^r
	2003-2004	700	478	9	18	11	1	12	4 226
Certaines caractéristiques du détenu:									
Pourcentage de femme	2000-2001	7	3	0	5	0	0	7 ^r	5
	2001-2002	6	4	0	0	0	0	36 ^r	5
	2002-2003	6	4	0	6	9	0	8	6
Pourcentage d'autochtones	2001-2002	25 ^r	26 ^r	80 ^r	86 ^r	100	0	0 ^r	18 ^r
	2002-2003	23	20 ^r	50	65 ^r	100	0	55 ^r	18
	2003-2004	28	23	78	83	100	0	17	18
Âge moyen à l'admission	2001-2002	31	34	31	35	30	0	39 ^r	33
	2002-2003	31	34	33	34 ^r	29	0	33 ^r	34
	2003-2004	31	34	36	34	36	54	26	33
Âge médian à l'admission	2001-2002	30	32	35 ^r	34 ^r	30 ^r	0	36 ^r	32
	2002-2003	31	33	35	32	31	0	32 ^r	32
	2003-2004	29	33	40	33	35	54	25	32

1. Ces données représentent les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération de délinquants sous responsabilité fédérale dans un établissement fédéral ou provincial.

Tableau 32

Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004

		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
		nombre					
18 ans et 19 ans	2001-2002	40	34	39 ^r	69	21	203 ^r
	2002-2003	41 ^r	35	27 ^r	97 ^r	14 ^r	214 ^r
	2003-2004	38	15	35	85	15	188
De 20 ans à 24 ans	2001-2002	97	117	183 ^r	322	88	807 ^r
	2002-2003	104	144	218 ^r	294 ^r	85 ^r	845 ^r
	2003-2004	116	142	215	289	76	838
De 25 ans à 29 ans	2001-2002	77	145	190 ^r	221	64 ^r	697 ^r
	2002-2003	65	147	176 ^r	216	80	684 ^r
	2003-2004	68	149	178	210	83	688
De 30 ans à 34 ans	2001-2002	54	173 ^r	183	181	96 ^r	687 ^r
	2002-2003	80	133 ^r	201 ^r	193 ^r	95 ^r	702 ^r
	2003-2004	78	150	183	203	94	708
De 35 ans à 39 ans	2001-2002	46	198	178	175	75 ^r	672 ^r
	2002-2003	75	177 ^r	168 ^r	178	78 ^r	676 ^r
	2003-2004	56	182	210	141	76	665
De 40 ans à 44 ans	2001-2002	52	132 ^r	130	104	43	461 ^r
	2002-2003	45 ^r	133	134 ^r	134 ^r	66 ^r	512 ^r
	2003-2004	50	128	139	101	76	494
De 45 ans à 49 ans	2001-2002	34	72	65	58	28	257
	2002-2003	30 ^r	97	83 ^r	55 ^r	26	291 ^r
	2003-2004	35	86	91	74	35	321
50 ans et plus	2001-2002	37	106	79 ^r	65	42 ^r	329 ^r
	2002-2003	49 ^r	105	109 ^r	56	37	356 ^r
	2003-2004	25	83	112	67	31	318
Total¹	2001-2002	437	977^r	1 047^r	1 195	457^r	4 113^r
	2002-2003	489^r	971^r	1 116^r	1 223^r	481^r	4 280^r
	2003-2004	466	935	1 163	1 170	486	4 220

Note : Ces données représentent les admissions en vertu d'un mandat d'incarcération de délinquants sous responsabilité fédérale dans un établissement fédéral ou provincial.

1. Les contrevenants qui avaient moins de 18 ans au moment de leur admission sont exclus. Il y en avait 5 en 2001-2002 et 1 en 2002-2003 et 6 en 2003-2004. Sont également exclues, les admissions pour lesquelles l'établissement est inconnu.

Tableau 33
Décès de détenus fédéraux, selon la raison du décès, 2001-2002 à 2003-2004

		En détention	En liberté (dans la collectivité)	Total
		nombre		
Suicide	2001-2002	13 ^r	7	20 ^r
	2002-2003	12	8	20
	2003-2004	11	8	19
Meurtre	2001-2002	1	1	2
	2002-2003	2	2	4
	2003-2004	8	3	11
Intervention des forces de l'ordre ¹	2001-2002	0	2	2
	2002-2003	0	1	1
	2003-2004	0	1	1
Inconnu	2001-2002	1 ^r	7	8 ^r
	2002-2003	4	6	10
	2003-2004	2	8	10
Autres ²	2001-2002	36 ^r	60	96 ^r
	2002-2003	31 ^r	45 ^r	76 ^r
	2003-2004	46	55	101
Total	2001-2002	51^r	77	128^r
	2002-2003	49^r	62^r	111^r
	2003-2004	67	75	142

1. Intervention des forces de l'ordre » comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, par exemple la prise d'otages et l'évasion.
2. La catégorie « autres » comprend les décès de cause naturelle et accidentelle.

Tableau 34
Évadés des établissements fédéraux, selon le genre d'évasion, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	nombre		
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité maximale	0	0	0
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire	3	0	1
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	6	0	1
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	56	48	54
Total	65	48	56

Note : Ces chiffres représentent le nombre de contrevenants évadés par année d'un établissement ou en « absence temporaire ».

Tableau 35

Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004

		Atlantique	Québec	Ontario	Prairie	Pacifique	Total
		nombre					
Expiration du mandat	2001-2002	22	47	50	44	36	199
	2002-2003	23	33	53 ^r	55	32	196 ^r
	2003-2004	25	42	51	56	34	208
Libération conditionnelle totale	2001-2002	19 ^r	37	83	44	47	230 ^r
	2002-2003	25 ^r	38	60	47 ^r	30	200 ^r
	2003-2004	28	34	76	49	42	229
Semi-liberté	2001-2002	284 ^r	522	486 ^r	687 ^r	249	2 228 ^r
	2002-2003	287 ^r	448	487	607 ^r	268 ^r	2 097 ^r
	2003-2004	309	418	509	657	291	2 184
Libération d'office	2001-2002	462	1 283 ^r	1 172 ^r	1 384	533 ^r	4 834 ^r
	2002-2003	510 ^r	1 278	1 273 ^r	1 454	565	5 080 ^r
	2003-2004	448	1 237	1 344	1 417	656	5 102
Autres ¹	2001-2002	12 ^r	27	57 ^r	30 ^r	27 ^r	153 ^r
	2002-2003	16 ^r	25 ^r	40 ^r	28 ^r	21	130 ^r
	2003-2004	12	33	42	29	36	152
Total²	2001-2002	799^r	1 916^r	1 848^r	2 189^r	892^r	7 644^r
	2002-2003	861^r	1 822^r	1 913^r	2 191^r	916^r	7 703^r
	2003-2004	822	1 764	2 022	2 208	1 059	7 875

Note : Les données représentent les libérations de délinquants sous responsabilité fédérale d'un établissement fédéral ou provincial.

- On entend par « autres (types de libération) », les personnes décédées, les personnes transférées dans un autre pays, les ordonnances du tribunal, l'expiration de la peine, les ordonnances du lieutenant-gouverneur et la révocation ou la cessation d'une supervision antérieure.
- Sont exclues les libérations pour lesquelles l'établissement de libération est inconnu, de même que les libérations dont le genre n'est pas indiqué.

Tableau 36

Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada, 2001-2002 à 2003-2004

	Permissions de sortir avec surveillance		Permissions de sortir sans surveillance	
	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹
2001-2002	46 948 ^r	13	5 533 ^r	31 ^r
2002-2003	50 656 ^r	15	5 064 ^r	26
2003-2004	53 860	12	4 292	16

Note : Les données représentent le nombre de permis émis durant l'année. De plus, il y a de légers changements aux données à cause d'un raffinement de la méthodologie établie en 2002-2003.

- Le nombre de permission d'absences temporaires « non complétées » comprend les personnes en « liberté illégale », les « personnes détenues par la police ».

Tableau 37

Compte moyen mensuel - Population fédérale, provinciale ou territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région, 2001-2002 à 2003-2004¹

		Contrevenants fédéraux				Contrevenants provinciaux et territoriaux ²			
		Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Total	Total
		nombre							
Atlantique	2001-2002	104	392	173	669	18	76	94	763
	2002-2003	103	367	191	660	22	66	88	748
	2003-2004	103	372	184	659	16	64	80	739
Québec	2001-2002	311	1 144	567	2 021	0	2	2	2 023
	2002-2003	272	1 087	557	1 916	0	1	1	1 917
	2003-2004	244	1 038	596	1 878	0	0	0	1 878
Ontario	2001-2002	318	1 050	550	1 918	0	2	2	1 920
	2002-2003	281	985	561	1 828	0	2	2	1 830
	2003-2004	253	964	568	1 785	0	1	1	1 786
Prairies	2001-2002	262	933	591	1 787	23	105	128	1 915
	2002-2003	241	846	583	1 670	27	77	104	1 774
	2003-2004	251	795	564	1 610	19	88	107	1 717
Pacifique	2001-2002	155	577	271	1 003	1	2	3	1 005
	2002-2003	169	533	250	952	0	1	1	953
	2003-2004	183	519	266	968	0	1	1	969
Total	2001-2002	1 150	4 096	2 152	7 397	43	186	229	7 626
	2002-2003	1 066	3 819	2 141	7 026	49	147	196	7 222
	2003-2004	1 034	3 688	2 178	6 900	35	154	189	7 089

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Les contrevenants sous surveillance à long terme ne sont pas inclus dans ce tableau; il y en avait 31 en 2002-2003 et 51 en 2003-2004.

2. Le nombre de contrevenants provinciaux et territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements provinciaux ou territoriaux ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

Tableau 38

Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 2001-2002 à 2003-2004

	Contrevenants fédéraux		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Permission de sortir avec surveillance			
Accordée	262	231	266
Refusée	50	48	44
Taux d'octroi (%)	84,0	82,8	85,8
Permission de sortir sans surveillance			
Accordée	399	320	371
Refusée	136	111	112
Taux d'octroi (%)	74,6	74,2	76,8
Semi-Liberté			
Accordée	3 170	3 025 ^r	3 120
Refusée	1 257	1 205	1 073
Taux d'octroi (%)	71,6	71,5	74,4
Libération conditionnelle totale			
Accordée	1 660 ^r	1 504 ^r	1 604
Refusée	2 182	2 024 ^r	1 946
Taux d'octroi (%)	43,2	42,6	45,2
	Contrevenants provinciaux et territoriaux ¹		
Semi-Liberté			
Accordée	184	200	147
Refusée	103	85	54
Taux d'octroi (%)	64,1^r	70,2	73,1
Libération conditionnelle totale			
Accordée	261 ^r	251	243
Refusée	202	189 ^r	129
Taux d'octroi (%)	56,4^r	57,0^r	65,3

Note : La baisse des permissions de sortir avec surveillance en 2001-2002 est due à la décision de la Cour disant que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'avait pas l'autorité de faire des recommandations aux Services correctionnels du Canada pour les cas servant des peines indéterminées ou pour ceux servant une peine à vie, une fois la date d'éligibilité de sortie de jour est atteinte.

1. Les données représentent les décisions concernant les contrevenants en milieu provincial ou territorial dans les secteurs de compétence où il n'existe pas de commission des libérations conditionnelles, mais qui sont sous la surveillance du Service correctionnel du Canada.

Tableau 39

Résultat fédéral¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 2001-2002 à 2003-2004

	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Semi-liberté						
Achèvement	2 676	83	2 524	83	2 505	83
Révocation pour violation des conditions	381	12	382 ^r	13	365	12
Révocation pour infraction						
Sans violence	151	5	122 ^r	4	116	4
Avec violence	32 ^r	1	22 ^r	1	20	1
Total des révocations pour infraction	183 ^r	6	144 ^r	5	136	5
Total	3 240^r	100	3 050^r	100	3 006	100
Libération conditionnelle totale ²						
Achèvement	1 325	74	1 162 ^r	73	1 046	73
Révocation pour violation des conditions	280 ^r	16	273	17	261	18
Révocation pour infraction						
Sans violence	153 ^r	9 ^r	142	9	109	8
Avec violence	29	2	23 ^r	1	16	1
Total des révocations pour infraction	182 ^r	10	165 ^r	10	125	9
Total	1 787^r	100	1 600^r	100	1 432	100
Libérations d'office						
Achèvement	3 022	59	3 138	58	3 117	58
Révocation pour violation des conditions	1 371 ^r	27	1 612	30	1 595	30
Révocation pour infraction						
Sans violence	560 ^r	11	543	10	520	10
Avec violence	149 ^r	3	148 ^r	3	147	3
Total des révocations pour infraction	709 ^r	14	691 ^r	13	667	12
Total	5 102^r	100	5 441^r	100	5 379	100

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les chiffres subissent une mise à jour à tous les ans, conséquemment, ceux-ci peuvent varier des publications précédentes.

1. Les résultats présentés ne correspondent qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence. Un contrevenant n'entre pas dans la catégorie « révocation » tant qu'il n'est pas reconnu coupable.
2. Le résultat de la libération conditionnelle totale ne comprend que les peines déterminées.

Tableau 40

Résultat provincial et territorial¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération, 2001-2002 à 2003-2004

	Semi-liberté					
	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Achèvement	130	76 ^r	145	72	115	80
Révocation pour violation des conditions	34 ^r	20	53	26	27	19
Révocation pour infraction						
Sans violence	5	3	3	1	2	1
Avec violence	1	1	1	0	0	0
Total des révocations pour infraction	6	4	4	2	2	1
Total	170^r	100	202	100	144	100
	Libération conditionnelle totale					
Achèvement	235	83	173	72 ^r	183	75
Révocation pour violation des conditions	43	15	63 ^r	26	55	23
Révocation pour infraction						
Sans violence	5	2	2	1	5	2
Avec violence	0	1	0	0	0	0
Total des révocations pour infraction	5	2	3	1	5	2
Total	283	100	239^r	100	243	100

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

1. Le résultat présenté ne correspond qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

Tableau 41

Assignment à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération d'office, 2001-2002 à 2003-2004

	Pré-libératoire			Post-libératoire		
	Imposée	Détention	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre					
2001-2002	857	26	1	18	5	55
2002-2003	1 151	43	5	32	2 ^r	47
2003-2004	1 325	42	3	13	0	61

1. Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Tableau 42

Assignment à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale, 2001-2002 à 2003-2004

	Pré-libératoire		Post-libératoire		
	Imposée	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
	nombre				
2001-2002	312	2	116	53	56
2002-2003	291	1	117	23	66
2003-2004	329	2	111	30	78

1. Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Annexe

Annexe A Estimations de la population selon le sexe, au 1^{er} juillet, 2001 à 2003

		Population adulte			Population totale		
		2001	2002	2003	2001	2002	2003
milliers							
Terre-Neuve-et-Labrador	Total	409,0	410,1	413,3	522,0	519,3	519,6
	Masculin	199,2	199,5	201,1	257,2	255,5	255,6
	Féminin	209,8	210,6	212,2	264,8	263,8	264,0
Île-du-Prince-Édouard	Total	103,8	104,6	105,9	136,7	137,0	137,8
	Masculin	49,9	50,2	50,8	66,7	66,8	67,0
	Féminin	53,9	54,4	55,1	70,0	70,2	70,8
Nouvelle-Écosse	Total	727,8	733,6	739,1	932,4	934,4	936,0
	Masculin	351,7	355,2	357,9	456,4	457,8	458,5
	Féminin	376,0	378,5	381,2	476,0	476,6	477,5
Nouveau-Brunswick	Total	587,6	591,0	594,4	749,9	750,2	750,6
	Masculin	287,0	288,5	290,2	370,6	370,6	370,7
	Féminin	300,6	302,4	304,2	379,3	379,6	379,9
Québec	Total	5 816,4	5 876,9	5 935,4	7 397,0	7 443,5	7 487,2
	Masculin	2 837,0	2 868,1	2 898,4	3 647,3	3 671,0	3 693,3
	Féminin	2 979,5	3 008,8	3 037,1	3 749,6	3 772,4	3 793,8
Ontario	Total	9 104,0	9 291,6	9 444,7	11 897,6	12 096,6	12 238,3
	Masculin	4 450,8	4 543,3	4 617,0	5 878,0	5 976,5	6 044,3
	Féminin	4 653,2	4 748,2	4 827,6	6 019,6	6 120,2	6 194,0
Manitoba	Total	862,9	869,1	877,8	1 151,3	1 155,5	1 162,8
	Masculin	423,4	426,5	430,8	570,9	572,8	576,4
	Féminin	439,6	442,7	447,1	580,4	582,7	586,4
Saskatchewan	Total	741,9	742,4	745,7	1 000,1	995,5	994,8
	Masculin	364,4	364,7	366,5	497,4	495,0	494,5
	Féminin	377,5	377,7	379,3	502,7	500,5	500,3
Alberta	Total	2 293,6	2 349,8	2 393,2	3 056,7	3 114,4	3 153,7
	Masculin	1 152,2	1 181,3	1 203,3	1 544,7	1 574,4	1 594,2
	Féminin	1 141,4	1 168,5	1 189,9	1 512,1	1 540,0	1 559,6
Colombie-Britannique	Total	3 185,7	3 233,3	3 277,6	4 078,4	4 115,0	4 146,6
	Masculin	1 565,1	1 587,2	1 608,1	2 024,1	2 040,5	2 054,7
	Féminin	1 620,7	1 646,1	1 669,4	2 054,3	2 074,5	2 091,9
Yukon	Total	22,4	22,6	23,6	30,1	30,1	31,1
	Masculin	11,4	11,5	11,9	15,3	15,3	15,7
	Féminin	11,0	11,2	11,7	14,8	14,9	15,4
Territoires du Nord-Ouest	Total	28,0	28,7	29,2	40,8	41,4	41,9
	Masculin	14,6	14,9	15,2	21,1	21,4	21,6
	Féminin	13,5	13,8	14,0	19,7	20,0	20,3
Nunavut	Total	16,2	16,7	17,2	28,1	28,7	29,4
	Masculin	8,5	8,7	9,0	14,7	14,9	15,2
	Féminin	7,7	7,9	8,2	13,4	13,8	14,2
Canada	Total	23 899,3	24 270,3	24 597,1	31 021,3	31 361,6	31 629,7
	Masculin	11 715,1	11 899,7	12 060,1	15 364,4	15 532,4	15 661,7
	Féminin	12 184,2	12 370,6	12 537,0	15 656,8	15 829,2	15 967,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Annexe B

Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet 2003

		Âge									Total
		18	19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 ans et plus	
		milliers									
Terre-Neuve et Labrador	Total	7,7	7,9	36,1	31,4	35,0	41,2	44,0	43,9	166,1	413,3
	Masculin	4,0	4,1	18,0	15,6	16,9	20,1	21,7	21,6	79,2	201,1
	Féminin	3,8	3,8	18,1	15,8	18,1	21,1	22,3	22,3	87,0	212,2
Île-du-Prince-Édouard	Total	2,1	2,0	9,4	7,9	8,6	10,0	11,1	10,8	44,0	105,9
	Masculin	1,1	1,0	4,7	3,8	4,3	4,9	5,4	5,2	20,5	50,8
	Féminin	1,0	1,0	4,7	4,2	4,4	5,1	5,7	5,6	23,5	55,1
Nouvelle-Écosse	Total	12,8	12,9	62,0	57,8	63,0	71,2	80,3	75,5	303,5	739,1
	Masculin	6,6	6,6	31,0	28,5	31,3	35,5	40,1	37,3	141,0	357,9
	Féminin	6,2	6,3	31,0	29,3	31,7	35,6	40,2	38,2	162,5	381,2
Nouveau-Brunswick	Total	10,2	10,3	50,5	48,5	51,1	58,1	63,3	61,9	240,4	594,4
	Masculin	5,2	5,3	26,1	24,2	25,5	29,3	31,7	30,9	112,0	290,2
	Féminin	5,0	5,0	24,4	24,3	25,6	28,8	31,7	31,0	128,3	304,2
Québec	Total	92,8	95,6	515,4	501,8	491,5	575,1	653,0	621,5	2 388,6	5 935,4
	Masculin	47,7	49,2	264,4	257,4	251,8	292,7	328,6	309,2	1 097,4	2 898,4
	Féminin	45,1	46,4	251,0	244,4	239,7	282,4	324,5	312,3	1 291,3	3 037,1
Ontario	Total	167,5	167,4	825,2	820,4	900,9	1 002,8	1 057,1	938,3	3 565,0	9 444,7
	Masculin	86,2	85,8	420,2	412,5	451,4	501,7	529,8	464,7	1 664,7	4 617,0
	Féminin	81,3	81,6	405,0	407,9	449,5	501,1	527,2	473,6	1 900,3	4 827,6
Manitoba	Total	16,8	16,8	80,8	77,3	76,8	83,1	93,7	86,9	345,8	877,8
	Masculin	8,6	8,6	41,4	39,6	39,2	42,3	47,5	43,6	159,9	430,8
	Féminin	8,2	8,1	39,4	37,7	37,6	40,8	46,2	43,2	185,9	447,1
Saskatchewan	Total	15,8	15,8	72,3	62,5	59,2	65,6	77,7	75,3	301,6	745,7
	Masculin	8,2	8,2	37,3	31,5	29,8	32,8	39,1	38,0	141,5	366,5
	Féminin	7,5	7,5	35,0	31,0	29,4	32,8	38,6	37,4	160,0	379,3
Alberta	Total	47,0	47,4	243,7	237,4	236,0	244,7	276,9	255,7	804,3	2 393,2
	Masculin	24,4	24,6	126,3	123,8	122,5	124,8	140,4	130,7	385,7	1 203,3
	Féminin	22,6	22,8	117,4	113,6	113,6	119,9	136,5	125,0	418,5	1 189,9
Colombie-Britannique	Total	57,7	59,5	285,3	265,2	298,0	320,8	353,9	338,4	1 298,8	3 277,6
	Masculin	29,8	30,6	145,6	133,2	147,9	159,1	175,8	166,5	619,7	1 608,1
	Féminin	27,9	28,9	139,7	132,0	150,1	161,8	178,1	171,9	679,1	1 669,4
Yukon	Total	0,5	0,5	2,2	1,9	2,3	2,5	3,0	3,0	7,6	23,6
	Masculin	0,3	0,3	1,1	0,9	1,1	1,2	1,4	1,5	4,1	11,9
	Féminin	0,3	0,2	1,1	1,0	1,2	1,3	1,6	1,4	3,5	11,7
Territoires du Nord-Ouest	Total	0,6	0,7	3,3	3,4	3,7	3,8	3,6	3,0	7,1	29,2
	Masculin	0,3	0,4	1,7	1,7	1,9	1,9	1,9	1,6	3,8	15,2
	Féminin	0,3	0,3	1,5	1,7	1,8	1,9	1,8	1,4	3,3	14,0
Nunavut	Total	0,6	0,5	2,4	2,6	2,5	2,3	1,7	1,5	3,2	17,2
	Masculin	0,3	0,3	1,2	1,3	1,3	1,2	0,8	0,7	1,8	9,0
	Féminin	0,3	0,3	1,2	1,2	1,2	1,1	0,8	0,7	1,4	8,2
Canada	Total	432,3	437,3	2 188,5	2 118,1	2 228,7	2 481,2	2 719,3	2 515,7	9 475,9	24 597,1
	Masculin	222,7	225,0	1 119,0	1 074,0	1 124,8	1 247,4	1 364,3	1 251,6	4 431,2	12 060,1
	Féminin	209,5	212,3	1 069,5	1 044,2	1 103,9	1 233,8	1 355,0	1 264,2	5 044,7	12 537,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, ils ne correspondent pas exactement aux chiffres de l'annexe A.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Annexe C**Établissements de détention provinciaux et territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province ou le territoire, 2003-2004****Terre-Neuve-et-Labrador**

Bishop's Falls Correctional Centre
 Corner Brook Detention Centre
 Her Majesty's Penitentiary
 Labrador Correctional Centre
 Newfoundland/Labrador CC for Women
 Salmonier Correctional Institution
 St. John's Pre-Trial Detention Centre
 West Coast Correctional Centre

Île-du-Prince-Édouard

Prince Correctional Centre
 Provincial Correctional Centre

Nouvelle-Écosse

Antigonish Correctional Centre
 Cape Breton Correctional Centre
 Central Nova Scotia Correctional Facility
 Cumberland Correctional Centre
 Yarmouth Correctional Centre

Nouveau-Brunswick

Bathurst Day Detention Centre
 Dalhousie Provincial Jail
 Madawaska Regional Correctional Centre
 Moncton Detention Centre
 Saint John Regional Correctional Centre

Québec

Centre de détention de Québec
 Établissement d'Amos
 Établissement de Baie-Comeau
 Établissement de détention de Montréal
 Établissement de Chicoutimi
 Établissement d'Havre-Aubert
 Établissement de Hull
 Établissement de New Carlisle
 Établissement de Rimouski
 Établissement de Rivière-des-Prairies
 Établissement de Roberval
 Établissement de St-Jérôme
 Établissement de Sept-Îles
 Établissement de Sherbrooke
 Établissement de Sorel
 Établissement de Trois-Rivières
 Établissement de Valleyfield
 Maison Tanguay

Ontario

Brantford Jail
 Brockville Jail
 Central East Correctional Centre
 Chatham Jail
 Elgin-Middlesex Detention Centre
 Fort Frances Jail
 Hamilton-Wentworth Detention Centre
 Kenora Jail
 Maplehurst Complex
 Metro Toronto East Detention Centre
 Metro Toronto West Detention Centre
 Mimico Correctional Centre
 Monteith Correctional Centre
 Monteith Jail
 Niagara Detention Centre
 North Bay Jail
 Northern Treatment Centre
 Ontario Correctional Institute
 Ottawa-Carleton Detention Centre
 Owen Sound Jail
 Pembroke Jail
 Quinte Detention Centre
 Sarnia Jail
 St-Laurence Valley Correctional Centre
 Stratford Jail
 Sudbury Jail
 Thunder Bay Correctional Centre
 Thunder Bay Jail
 Toronto Jail
 Vanier Centre for Women
 Walkerton Jail
 Windsor Jail

Manitoba

Brandon Correctional Centre
 Dauphin Correctional Centre
 Egg Lake Camp
 Headingley Correctional Centre
 Milner Ridge Correctional Centre
 Portage Correctional Centre
 Winnipeg Remand Centre
 The Pas Correctional Centre

Saskatchewan

Battlefords Community Correctional Centre
 Besnard Lake (admet les personnes directement)
 Buffalo Narrows Community Correctional Centre
 Elizabeth Fry (Women's CTR in Saskatoon)
 P.A. Grand Council (Spiritual Healing Lodge-Prince Albert)
 Pine Grove Provincial Correctional Centre
 Prince Albert Community Training Residence
 Prince Albert Correctional Centre
 Regina Community Training Residence #1
 Regina Provincial Correctional Centre
 St Louis Treatment Centre
 Saskatoon Community Training Residence
 Saskatoon Provincial Correctional Centre

Alberta

Calgary Correctional Centre
 Calgary Remand Centre
 Edmonton Remand Centre
 Fort Saskatchewan Correctional Centre
 Lethbridge Correctional Centre
 Medicine Hat Remand Centre
 Peace River Correctional Centre
 Red Deer Remand Centre

Colombie-Britannique

Burnaby Correctional Centre for Women - Secure
 Burnaby Correctional Centre for Women - Open
 Ford Mountain Camp
 Fraser Regional Correctional Centre
 Kamloops Regional Correctional Centre
 Nanaimo Correctional Centre
 New Haven Camp
 Prince George Regional Correctional Centre
 Surrey Pre-Trial Services Centre
 Vancouver Island Regional Correctional Centre

Yukon

Whitehorse Correctional Centre

Territoires du Nord-Ouest

South Mackenzie Correctional Centre
 Territorial Women's Correctional Centre
 Yellowknife Correctional Centre

Territoires du Nunavut

Baffin Correctional Centre
 CRC Uttaqicik

Annexe D**Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 2003-2004****Terre-Neuve-et-Labrador**

St. John's - CCC

Nouvelle-Écosse

Carlton Centre - CCC

Carleton Centre Annexe

Nova Institution for Women

Springhill Institution

Nouveau-Brunswick

Atlantic (Renous) Institution

Dorchester Institution

Parrtown Centre

Westmorland Institution

Québec

CCC Hochelaga

CCC Laferrière

CCC Marcel-Caron

CCC Martineau

CCC Ogilvy

CCC Sherbrooke

Centre fédéral de formation

Établissement Archambault

Établissement Cowansville

Établissement Donnacona

Établissement Drummond

Établissement Joliette

Établissement La Macaza

Établissement Leclerc

Établissement Montée St-François

Établissement Port Cartier

Centre régional de réception

Établissement Ste-Anne-des Plaines

Ontario

Bath Institution

Beaver Creek Institution

Collins Bay Institution

Frontenac Institution

Fenbrook Institution

Grand Valley Institution for Women

Hamilton CCC

Isabel McNeil House (Femmes)

Ontario - continué

Joyceville Institution

Keele CCC

Kingston Penitentiary

Millhaven Institution

Pittsburgh Institution

Portsmouth CCC

Warkworth Institution

Manitoba

Osborne CCC

Rockwood Institution

Stony Mountain Institution

Saskatchewan

Oskana CCC

Okimaw Ohci Healing Lodge

Regional Psychiatric Centre (Prairie)

Riverbend Institution

Saskatchewan Penitentiary

Alberta

Bowden - Annex

Bowden Institution

Drumheller - Annex

Drumheller Institution

Edmonton Institution

Edmonton Institution for Women

Grande Cache Institution

Grierson Institution

Pe Sakastew Centre

Colombie-Britannique

Elbow Lake Institution

Ferndale Institution

Kent Institution

Matsqui Institution

Mission Institution

Mountain Institution

Regional Health Centre (Pacific)

Sumas CCC

William Head Institution

Méthodologie

Les données résumées dans ces tableaux sont extraites de l'Enquête annuelle sur les services correctionnels pour adultes (ESCA) et l'Enquête sur les services correctionnels intégrés (ESCI), sont réalisées selon l'exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). Les deux enquêtes servent à recueillir des données sur le nombre de cas et les caractéristiques des cas pour les délinquants adultes relevant des organismes correctionnels provinciaux, territoriaux et fédéraux du Canada. L'ESCI est une enquête de microdonnées dans laquelle on obtient des données détaillées axées sur la personne grâce à une interface automatisée. Les données sur les dépenses de fonctionnement et le personnel sont aussi recueillies selon l'exercice au moyen de l'ESCA sur les ressources, les dépenses et le personnel (RDP). Il importe de mentionner que les données sur les dépenses qui sont déclarées ne comprennent pas les « frais d'immobilisation » (par exemple les coûts de construction des établissements) qui sont engagés en sus des coûts opérationnels quotidiens. Les données des deux enquêtes (ESCA) et (RDP) sont recueillies au moyen de questionnaires imprimés qui sont envoyés aux organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux responsables de l'administration des services correctionnels.

Compte tenu de la nature agrégée de l'ESCA (tous les secteurs de compétence, sauf Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan), l'analyse des données comporte plusieurs limites. Par exemple, comme les divers secteurs de compétence déclarent les médianes et les moyennes en se fondant sur leurs microdonnées respectives, il n'est pas possible de calculer des médianes globales pour divers éléments d'information. En outre, l'établissement de tableaux croisés des éléments d'information étant restreint aux catégories de données agrégées de l'enquête, on ne peut examiner les caractéristiques de certains types de délinquants, ce qui limite le niveau de détail de l'analyse des données.

Les données du présent rapport ainsi que celles figurant dans le Juristat concernant les admissions et les libérations à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan proviennent de l'ESCI et de l'enquête à base de données agrégées selon les catégories normalisées de l'ESCA. L'ESCI est une nouvelle enquête de données axées sur la personne dont la mise en œuvre s'effectue actuellement dans plusieurs secteurs de compétence au Canada. Dans l'ESCI, on recueille des données détaillées sur la prestation des services correctionnels pour les jeunes et les adultes au Canada. On réunit ces microdonnées dans trois enregistrements distincts organisés selon le délinquant (caractéristiques sociodémographiques, comme l'âge, le sexe ou le statut d'Autochtone); le programme correctionnel (p. ex. détention avant procès, type de peine, libération dans la collectivité, durée totale de la peine purgée, établissement d'admission ou de libération); et les différents événements qui se produisent en période de surveillance (p. ex. évasion, absence temporaire). Il s'agit d'enregistrements longitudinaux qui se prêtent à l'analyse des services correctionnels dans le temps et à des analyses de suivi. On peut procéder à un examen chronologique de divers concepts : antécédents criminels, types antérieurs de surveillance, manquements aux conditions de la mise en liberté, longueur des périodes entre les admissions successives, etc. Dans un prochain Juristat, on traitera de l'utilité des données de l'ESCI pour reconstituer les carrières criminelles à l'aide des antécédents correctionnels. De plus, l'enquête vise les grands concepts correctionnels, comme l'évaluation des besoins des délinquants, les conditions de la mise en liberté et les problèmes de sécurité liés aux délinquants sous surveillance correctionnelle. En juin 2005, on a diffusé un Juristat dans lequel figurait une analyse des antécédents correctionnels en Saskatchewan effectuée à l'aide de cinq années de données ESCI (produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25 no 2).

Glossaire

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés – Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées – Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire «déclarée». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires «déclarées» comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales – Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et à la Loi sur les aliments et drogues. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la Loi sur la marine marchande du Canada, à la Loi sur l'immigration, à la Loi sur les douanes, à la Loi sur l'accise et à la Loi sur la faillite.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel – Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Âge – Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

Assignation à la résidence – Une assignation à la résidence est une condition qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transitions. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut rendre une décision concernant la résidence avant une mise en liberté ou à la suite d'une mise en liberté. Les types de décisions sont :

Imposée : une assignation à résidence est une condition attachée à la mise en liberté ou peut être imposée à n'importe quel moment pendant la période de surveillance.

Maintiens en incarcération : une décision de ne pas maintenir le(la) délinquant(e) en incarcération et d'accompagner la liberté d'office d'une condition d'assignation à résidence.

Annulée : une assignation à résidence qui a été imposée est annulée avant la mise en liberté «pré-libératoire».

Prolongée : la condition d'assignation à résidence est prolongée sans interruption pendant la même période de surveillance.

Éliminée : la condition d'assignation à résidence est éliminée après la mise en liberté «post-libératoire».

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui n'ont reçu ni sentence, ni prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la Loi sur l'immigration ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la capacité opérationnelle désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La capacité spéciale est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte inscrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont inscrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semi-liberté ou en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionnelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi C-41, prévoit la création en septembre 1996 d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison. Selon les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision – Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

Décision la plus sévère (DPS) – Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au Code criminel, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants – Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours – Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine – C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion – Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi sécuritaire maximale – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal – Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Genre d'évasion – Le Code criminel définit une évasion comme un bris de prison, une évasion d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

- D'un établissement en milieu fermé (c'est-à-dire infraction aux mesures de sécurité)
- D'un établissement en milieu ouvert (c'est-à-dire fuite en douce - aucune infraction aux mesures de sécurité)
- D'une permission de sortir avec surveillance
- D'une permission de sortir sans surveillance
- Autres, préciser

Infraction la plus grave (IPG) – Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définit une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant a reçu une sentence pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office – Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libérés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition – La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt – Désigne le document légal spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane – La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire – Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Niveau de sécurité des établissements de correction pour adultes des gouvernements – Les établissements de correction provinciaux et territoriaux sont classés comme des établissements en milieu fermé ou ouvert.

En milieu fermé : Un établissement en milieu fermé est considéré comme tel lorsque les lieux de détention sont pourvus de dispositifs de sécurité et que la sécurité de périmètre est aussi assurée et lorsque les détenus font l'objet d'une surveillance constante.

En milieu ouvert : Un établissement ouvert a un minimum de dispositifs de sécurité des lieux et n'assure qu'une surveillance partielle des détenus. Les camps de travail et les centres correctionnels communautaires sont souvent considérés comme des établissements ouverts. Si le niveau de sécurité d'un centre affilié diffère de celui de l'établissement principal, le niveau de sécurité de l'établissement principal est présumé.

Nombre total de jours passés en détention – On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement – Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) – Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant – Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

Prévenus – Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation – Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation – Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.